

GRILLE DE DÉPOUILLEMENT DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES RÉPONSES DE LA VILLE DE PARIS, MAÎTRE D'OUVRAGE

Thèmes →			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
← Observation	Date	Adresse	Procédures de participation	Projet d'aménagement	Arena 2	Programmation	Hauteur /Densité	Déplacements	Espaces verts /Eau	Air / Climat	Mise en oeuvre	Vie quotidienne	Observation, proposition du public	Réponse de la Ville de Paris
1	19/09/19	75018				•							<p>Bonsoir, nous ne trouvons rien dans l'ensemble du dossier qui concernerait la résidence Valentin Abeille.</p> <p>On parle des logements au global, du quartier de Charles Hermitte, ...etc. mais rien sur cette petite résidence coincée actuellement entre le périphérique et le cimetière. Qu'est-il prévu dans le cadre de cet énorme projet ? L'immeuble va-t-il rester en l'état ? des aménagements sont-ils prévus ? Il y a plusieurs centaines de personnes qui habitent là : qu'est-il prévu pour elles ? Même en choisissant ce thème dans la recherche sur le registre dématérialisé, il semble qu'aucune question / réponse n'a été faite : n'y a-t-il rien à en dire ?</p> <p>Merci d'un retour là-dessus car la situation semble à ce jour très complexe, et rien n'indique que quelque chose a été pensé à ces sujets --- ce qui semble impossible de la part des acteurs et actrices de ce projet, tant les institutionnels que les habitant.e.s de ces quartiers</p>	<p>Le projet d'aménagement a pour intention principale d'intégrer la cité Charles-Hermite et l'immeuble Valentin Abeille dans la ville avec la réalisation d'un quartier mixte et innovant et visant une qualité urbaine de proximité. L'élaboration du projet d'aménagement a conduit à réfléchir au devenir de la résidence Valentin Abeille, propriété de l'Etat et baillée à Antin Résidences.</p> <p>Antin Résidences a réalisé deux études en 2018 : un diagnostic social qui tend à démontrer que la situation de cet immeuble n'est pas adaptée à l'accueil des familles et une étude de faisabilité proposant plusieurs scénarii d'évolution d'usages pour l'immeuble. Le projet urbain aujourd'hui proposé envisage donc la transformation de cet immeuble vers une programmation mixte, accueillant activités et logements spécifiques ou hébergement, dans l'objectif d'y supprimer les logements familiaux. En outre, pour assurer la réalisation de la voie nouvelle Est/Ouest afin de désenclaver l'immeuble entre les portes de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers, la démolition partielle du bâtiment (10 logements) est envisagée. Ces orientations sont en cours d'étude avec l'Etat.</p> <p>Ces démolitions et mutations seront accompagnées par des propositions de relogement. À ce titre, lors de la séance plénière de la Conférence parisienne du logement qui s'est tenue le 12 juillet 2019, un document appelé « orientations stratégiques » a été adopté avec pour objectif de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie. Une Charte parisienne des relogements effectués dans le cadre du NPNRU y est annexée permettant de définir les principes de mise en œuvre du relogement que l'État, la Ville de Paris, Action logement et les principaux bailleurs sociaux s'engagent à respecter, et notamment le</p>

																						maintien du reste à charge pour les locataires au prorata des surfaces. Le principe des relogements de l'immeuble Valentin Abeille est mentionné dans le document, les conditions de relogement devront être précisées en lien avec le propriétaire (l'Etat) et le bailleur (Antin Résidence). » Dans ce cadre, l'engagement a été pris de garantir à l'ensemble des locataires concernés un relogement à loyer équivalent au m². Tous les relogements se feront en fonction des souhaits des habitants, cela pourra être sur le site de la future ZAC (immeubles neufs ou réhabilités) ou hors site (immeubles neufs ou parc existant des bailleurs) A l'occasion de ces relogements seront par ailleurs traités l'ensemble des situations de sur-occupation, ainsi que les souhaits de décohabitation.	
2	19/09/19	75018																				<ul style="list-style-type: none"> est-ce que on va proposer aux gens de la colline des logements parmi les nouvelles constructions ? 	Dans le périmètre de la ZAC, à ce stade de la programmation, il n'est pas prévu d'équipement pour l'accueil et l'hébergement pour toxicomanes.
2	19/09/19	75018																				<p>Où sont les centres d'hébergements (d'urgence ou plus durables) ?</p> <p>Cependant, le 27 mai 2019, un comité de pilotage pour l'adoption d'un protocole de mise en œuvre du plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris s'est déroulé sous la présidence du Préfet de Paris. Un plan d'actions a été adopté à l'unanimité par la Préfecture de Paris et d'Île-de-France, la Préfecture de police, la Ville de Paris, l'Agence régionale de santé Île-de-France, les associations et les maires des arrondissements concernés. Tous les cosignataires du plan engageront, au total, plus de 3 millions d'euros en 2019 dans la lutte contre la consommation et le trafic de crack. Ce financement permettra d'améliorer la prise en compte des besoins de l'ensemble des personnes concernées.</p> <p>Parmi les principales mesures de ce plan, certaines concernent directement l'hébergement, à l'instar :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du financement par l'État, pour un montant de 1,2 million d'euros annuels, de 80 nouvelles places d'hébergement pérennes pour les usagers de crack, qui s'ajouteront aux 72 places existantes, portant à 152 le nombre de places d'hébergement pour ce public ; - du renforcement du dispositif Assore géré par l'association Aurore, qui permettra d'ouvrir 60 places de mise à l'abri à l'hôtel avant que les places d'hébergement pérennes s'y substituent ; - d'un effort de 1 million d'euros de la Ville de Paris pour assurer le renfort des maraudes, le renouvellement des véhicules de maraude, l'accompagnement social des usagers et l'hébergement, et une nouvelle maraude spécialisée "riverains, usages de drogues et médiation sociale". - En outre, les modalités d'hébergement ont été repensées par l'Agence régionale de santé et l'État pour adosser à la mise à l'abri un accompagnement social, médical et psychologique des 	

															<p>consommateurs. Ce nouveau dispositif qui prévoit hébergement et prise en charge médico-sociale, s'est révélé concluant et va aboutir à la création de 68 places en Unités d'hébergement spécialisées.</p> <p>Dans le cadre du protocole, un espace de repos comprenant douches et toilettes à destination des toxicomanes a été mis en place par la Ville de Paris de façon provisoire dans l'ancien bâtiment du Dock des Alcools, situé à l'intersection du boulevard périphérique et de l'autoroute A1, à la limite entre Paris (porte de la Chapelle) et Saint-Denis. Cet espace ne comportera pas d'hébergement.</p>
3	19/09/19	75018									<ul style="list-style-type: none"> Bonsoir, je voudrais savoir comment ça va se passer avec tout ça nos demandes de logements pour changer de lieu 	<p>Le projet d'aménagement a pour intention principale d'intégrer la cité Charles-Hermite et l'immeuble Valentin Abeille dans la ville avec la réalisation d'un quartier mixte et innovant et visant une qualité urbaine de proximité. L'élaboration du projet d'aménagement a conduit à réfléchir au devenir de la résidence Valentin Abeille, propriété de l'Etat et baillée à Antin Résidences.</p> <p>Antin Résidences a réalisé deux études en 2018 : un diagnostic social qui tend à démontrer que la situation de cet immeuble n'est pas adaptée à l'accueil des familles et une étude de faisabilité proposant plusieurs scénarii d'évolution d'usages pour l'immeuble. Le projet urbain aujourd'hui proposé envisage donc la transformation de cet immeuble vers une programmation mixte, accueillant activités et logements spécifiques ou hébergement, dans l'objectif d'y supprimer les logements familiaux. En outre, pour assurer la réalisation de la voie nouvelle Est/Ouest afin de désenclaver l'immeuble entre les portes de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers, la démolition partielle du bâtiment (10 logements) est envisagée. Ces orientations sont en cours d'étude avec l'Etat.</p> <p>Ces démolitions et mutations seront accompagnées par des propositions de relogement. À ce titre, lors de la séance plénière de la Conférence parisienne du logement qui s'est tenue le 12 juillet 2019, un document appelé « orientations stratégiques » a été adopté avec pour objectif de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie. Une Charte parisienne des relogements effectués dans le cadre du NPNRU y est annexée permettant de définir les principes de mise en œuvre du relogement que l'État, la Ville de Paris, Action logement et les principaux bailleurs sociaux s'engagent à respecter, et notamment le maintien du reste à charge pour les locataires au prorata des surfaces. Le principe des relogements de l'immeuble Valentin Abeille est mentionné dans le document, les conditions de relogement devront être précisées en lien avec le propriétaire (l'Etat) et le bailleur (Antin Résidence).</p> <p>»</p> <p>Dans ce cadre, l'engagement a été pris de garantir à l'ensemble des</p>			

																			locataires concernés un relogement à loyer équivalent au m ² . Tous les relogements se feront en fonction des souhaits des habitants, cela pourra être sur le site de la future ZAC (immeubles neufs ou réhabilités) ou hors site (immeubles neufs ou parc existant des bailleurs) A l'occasion de ces relogements seront par ailleurs traités l'ensemble des situations de sur-occupation, ainsi que les souhaits de décohabitation.
4	25/09/19	75018								●									Avec la construction de nouveaux immeubles prévoyez vous aussi une augmentation des places de parking ? Stationnement : le PLU n'impose aucune surface minimum de stationnement sur voirie sauf en ce qui concerne les emplacements PMR et livraison. Concernant le stationnement lié aux bâtiments, l'article UG.12 du PLU de Paris ne pose aucune norme minimale, quelle que soit la destination des constructions, mais limite la capacité des parcs de stationnement dans les constructions destinées aux bureaux. Dans les arrondissements 12 à 20, cette capacité ne doit pas dépasser un emplacement par tranche de 250 m ² de plancher de bureaux. Le nombre de places qui sera réalisé en souterrain des futurs immeubles sera défini par les statistiques de motorisation des ménages parisiens et par les besoins en stationnement résidentiels constatés sur le site. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'aménageur mènera une étude spécifique sur les stationnements et déplacements, en lien avec la définition fine des programmes. Il sera également nécessaire de prendre en considération les enjeux patrimoniaux et archéologiques du site et en particulier la présence de l'enceinte de Thiers qui pourrait avoir des incidences sur l'aménagement du sous-sol. Une mutualisation sera également recherchée avec les parcs de stationnement concédés situés à proximité du secteur.
4	25/09/19	75018								●									Comptez vous installer une bibliothèque municipale qui manque dans ce secteur ? Équipement culturel : le projet prévoit un équipement culturel public dans le périmètre de la ZAC d'une surface de 900 m ² environ. A ce stade, la nature exacte (bibliothèque, médiathèque, maison des pratiques artistiques amateurs...) de cet équipement culturel n'est pas encore définie. Elle le sera en concertation avec les habitants et usagers du quartier.
5	26/09/19	75018																	● A quelles conditions et quels critères les logements nouvellement construits vont être attribués .? est ce que nous va être prioritaires pour le relogement ? La programmation fine en matière de logement n'est pas arrêtée à ce stade du projet. Néanmoins, le projet urbain qui se dessine engendre une programmation de logements spécifiques plus importante que les ratios habituels en la matière. La principale raison en est la situation urbaine particulière des nouvelles constructions, à proximité de sources de nuisances (boulevard périphérique et équipements sportifs de plein air), qui invite à privilégier des typologies de logements non pérennes (Foyer de Jeunes Travailleurs, résidence étudiants,...) et qui permettent des formes architecturales protectrices. Dès lors, le relogement des locataires concernés par des démolitions ou des changements d'usage est aujourd'hui garanti sur site ou hors du secteur. Une Charte parisienne des relogements effectués dans le

																			<p>cadre du NPNRU y est annexée permettant de définir les principes de mise en œuvre du relogement que l'État, la Ville de Paris, Action logement et les principaux bailleurs sociaux s'engagent à respecter, et notamment le maintien du reste à charge pour les locataires au prorata des surfaces.</p> <p>Dans ce cadre, l'engagement a été pris de garantir à l'ensemble des locataires concernés un relogement à loyer équivalent au m². Tous les relogements se feront en fonction des souhaits des habitants, cela pourra être sur le site de la future ZAC (immeubles neufs ou réhabilités) ou hors site (immeubles neufs ou parc existant des bailleurs) en fonction de préférences exprimées par les uns et les autres au moment de l'enquête sociale qui sera menée par les bailleurs.</p> <p>A l'occasion de ces relogements seront par ailleurs traité l'ensemble des situations de sur-occupation, ainsi que les souhaits de décohabitation.</p>	
6	29/09/19	75018																	<ul style="list-style-type: none"> Bonjour, Ce projet est une opportunité de transformer enfin le visage de la porte de la chapelle qui est très mal aménagée, sale et mal fréquenté. (totalement à revoir)... Reconquérir le territoire actuellement occupé par les toxicomanes, les mendiants et les migrants. Il faut que les habitants s'approprient l'espace avec le support de forces policières permanentes. (création d'une antenne de police) .. 	
6	29/09/19	75018	•					•											<p>Concevoir un quartier qui respire et naturel avec de vastes espaces verts et des voies piétonnes (réduire au maximum l'espace voiture déjà envahissant dans le quartier) Couper encore les nuisances liées au périphérique et prévoir des liens des 2 cotés du périphérique.....</p> <p>Le projet Gare des Mines - Fillettes prévoit un nouveau quartier, mixte et attractif. Des logements, bureaux, commerces et équipements sportifs sont proposés et contribueront à la mixité sociale du quartier. Le projet intègre également un nouvel équipement majeur à la Porte de la Chapelle : une arena d'environ 8 000 places qui accueillera notamment des épreuves lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il profite d'une bonne desserte en transports collectifs (RER E, ligne 12 du métro, tramway T3), complétée par le prolongement du Tramway T8.</p> <p>Le projet prévoit également 8 000 m2 d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant. Aujourd'hui, le square Charles Hermite est le seul espace vert accessible au public dans le périmètre du projet d'aménagement. Le projet développe de nouveaux espaces publics végétalisés d'est en ouest et accessibles au public : extension du square, voie Est/Ouest arboré, le mail ludique planté, aménagement de la forêt linéaire sur le secteur sud. Les rues dans la cité Charles Hermite seront également requalifiées et végétalisées dans la continuité du mail ludique.</p> <p>Par ailleurs, il sera porté une attention toute particulière à la réduction</p>	

																logements HLM ou autre) afin d'apporter plus de mixité sociale dans la zone. Les quartiers périphériques de Paris sont des ghettos HLM ou se concentre la misère sociale venant de tous les horizons (migrants, drogués...) Cela mérite d'être revu.	familiaux intermédiaires ou libres. Principalement à destination de publics spécifiques comme les étudiants, les apprentis ou les jeunes travailleurs, la part de logements sociaux ne représente pas plus de 35% de la programmation afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle. Concernant les logements familiaux, intermédiaires ou libres, ils pourront être des logements locatifs ou en accession. Une évolution de la programmation logement pourrait être envisagée pour y intégrer des logements portés par l'office foncier solidaire de la Ville de Paris afin de faciliter l'accession à la propriété pour tous.
6	29/09/19	75018				•										Prévoir aussi des commerces de meilleure qualité pour les habitants de la porte de la chapelle.	Pour tenir compte de la diversification des habitants et des usagers dans le secteur, l'offre commerciale (environ 4 600 m ² de commerces, restauration, services...) sera confortée et améliorée, et de nouveaux équipements publics de proximité (culture, petite enfance, sport) sont envisagés.
6	29/09/19	75018				•										Dans l'esprit des JO, construire une offre sportive exceptionnelle avec un maximum de sports représentés par des clubs ou équipements libres d'accès (le sport est vecteur de bonne santé et de lien social) . Cordialement. Eric	La dimension sportive sera majeure et l'offre modernisée. Au-delà de l'arena qui d'accueillir des événements et des clubs sportifs de niveau international, la pratique sportive de proximité sera également centrale autour de nouveaux terrains multisports dont l'un passera en catégorie 4, de l'espace de glisse parisien, et des deux gymnases situés dans l'enceinte de l'arena.
7	01/10/19					•										« Situé au cœur de la ceinture verte parisienne, le site d'étude a une vocation paysagère, écologique, récréative et de loisirs. Son ouverture sur le ciel est assez exceptionnelle à Paris ; elle est liée à l'importance des emprises routières et aux perspectives offertes par les terrains de grand jeu. Les infrastructures routières, lieux de découverte cinétique du paysage, favorisent les échappées visuelles vers le site qui offre des cônes de vue vers le paysage lointain (vues lointaines depuis le boulevard Ney, visibilité des cimes des arbres du cimetière d'Aubervilliers depuis la position en belvédère de la porte d'Aubervilliers). » J'apprécie ce lyrisme, la description des 'échappées visuelles lointaines' et 'l'ouverture sur le ciel'... C'est en effet l'une des grandes forces de Paris, des immeubles pas trop hauts et une vue sur le ciel, un sentiment d'espace et de liberté, à l'inverse de la suffocation que l'on peut ressentir dans d'autres grandes villes dans le monde. Finalement, en fonction des besoins, un coup on prêche pour des tours hautes, un coup on décrète que l'ouverture sur le ciel est 'assez exceptionnelle'. Un peu girouette tout de même... Ceci étant dit, ce projet représente une belle opportunité de redonner à ce quartier jusqu'ici abandonné un nouvel élan, et de permettre aux habitants de se réapproprier les espaces environnants.	Le projet Gare des Mines - Fillettes prévoit un nouveau quartier, mixte et attractif. Des logements, bureaux, commerces et équipements sportifs sont proposés et contribueront à la mixité sociale du quartier. Le projet intègre également un nouvel équipement majeur à la Porte de la Chapelle : une arena d'environ 8 000 places qui accueillera notamment des épreuves lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il profite d'une bonne desserte en transports collectifs (RER E, ligne 12 du métro, tramway T3), complétée par le prolongement du Tramway T8. Le projet prévoit également 8 000 m ² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant. Aujourd'hui, le square Charles Hermite est le seul espace vert accessible au public dans le périmètre du projet d'aménagement. Le projet développe de nouveaux espaces publics végétalisés d'est en ouest et accessibles au public : extension du square, voie Est/Ouest arboré, le mail ludique planté, aménagement de la forêt linéaire sur le secteur sud. Les rues dans la cité Charles Hermite seront également requalifiées et végétalisées dans la continuité du mail ludique. Par ailleurs, il sera porté une attention toute particulière à la réduction des îlots de chaleur urbains et au rafraîchissement du quartier avec une augmentation des espaces perméables de 25% à 28% sur le périmètre du projet. L'utilisation de matériaux et de revêtements clairs pour les espaces publics et les surfaces de voirie à fort albédo (avec un fort pouvoir réfléchissant) permettra également de limiter leur capacité d'absorption de la chaleur. Au final, le secteur accueillera
7	01/10/19							•	•							D'où la nécessité d'insister sur les espaces verts, les murs et toits végétalisés, les voies piétonnes (du type Coulée Verte ou High Line à New York) et vélos, des espaces sportifs et ludiques.	

											<p>environ 55 000 m² d'espaces végétalisés dont 29 000 m² ouverts au public. En outre, les nouveaux espaces paysagers seront conçus pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>Concernant la proximité du boulevard périphérique, la conception de l'opération Gare des Mines -Fillettes s'est attachée à prendre en compte la réalité de l'infrastructure et les nuisances actuelles qu'elle génère mais également à trouver les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation du boulevard périphérique, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Ainsi, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bâtiments seront positionnés dans une logique visant à éviter au maximum la dispersion des polluants vers les équipements sportifs ; - sur les sites les plus exposés, l'implantation prioritaire de bureaux et d'activités sera privilégiée ; - des gradins végétalisés seront placés le long du périphérique, prolongés par un mur anti-bruit. <p>Il est à noter également qu'au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.</p> <p>Concernant les nuisances sonores liées aux activités sportives, les bâtiments de logements spécifiques (étudiants, jeunes travailleurs...) seront positionnés en bordure du mail ludique, le long des terrains de sport ; ils joueront ainsi un rôle d'écran pour les nuisances sonores venant des activités sportives vis-à-vis des logements situés de l'autre côté du mail, côté Boulevard Ney.</p> <p>Pour tenir compte de la diversification des habitants et des usagers dans le secteur, l'offre commerciale (environ 4 600 m² de commerces, restauration, services...) sera confortée et améliorée, et de nouveaux équipements publics de proximité (culture, petite enfance, sport) sont envisagés.</p> <p>La dimension sportive sera majeure et l'offre modernisée. Au-delà de l'arena qui d'accueillir des évènements et des clubs sportifs de niveau international, la pratique sportive de proximité sera également centrale autour de nouveaux terrains multisports dont l'un passera en catégorie 4, de l'espace de glisse parisien, et des deux gymnases situés dans l'enceinte de l'arena.</p>	<p>environ 55 000 m² d'espaces végétalisés dont 29 000 m² ouverts au public. En outre, les nouveaux espaces paysagers seront conçus pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>Concernant la proximité du boulevard périphérique, la conception de l'opération Gare des Mines -Fillettes s'est attachée à prendre en compte la réalité de l'infrastructure et les nuisances actuelles qu'elle génère mais également à trouver les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation du boulevard périphérique, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Ainsi, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bâtiments seront positionnés dans une logique visant à éviter au maximum la dispersion des polluants vers les équipements sportifs ; - sur les sites les plus exposés, l'implantation prioritaire de bureaux et d'activités sera privilégiée ; - des gradins végétalisés seront placés le long du périphérique, prolongés par un mur anti-bruit. <p>Il est à noter également qu'au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.</p> <p>Concernant les nuisances sonores liées aux activités sportives, les bâtiments de logements spécifiques (étudiants, jeunes travailleurs...) seront positionnés en bordure du mail ludique, le long des terrains de sport ; ils joueront ainsi un rôle d'écran pour les nuisances sonores venant des activités sportives vis-à-vis des logements situés de l'autre côté du mail, côté Boulevard Ney.</p> <p>Pour tenir compte de la diversification des habitants et des usagers dans le secteur, l'offre commerciale (environ 4 600 m² de commerces, restauration, services...) sera confortée et améliorée, et de nouveaux équipements publics de proximité (culture, petite enfance, sport) sont envisagés.</p> <p>La dimension sportive sera majeure et l'offre modernisée. Au-delà de l'arena qui d'accueillir des évènements et des clubs sportifs de niveau international, la pratique sportive de proximité sera également centrale autour de nouveaux terrains multisports dont l'un passera en catégorie 4, de l'espace de glisse parisien, et des deux gymnases situés dans l'enceinte de l'arena.</p>
7	01/10/19					●					<p>Et de construire des immeubles respectant des hauteurs maximales de 6 à 8 étages, espacés entre eux par de larges voies afin de</p>	<p>La proposition de limiter les hauteurs des bâtiments pose la question de la perception de la densité sur le secteur, qui dépend de</p>

												respecter ces vues exceptionnelles auxquelles vous faites référence. A ce propos, vous indiquez dans votre projet que des immeubles hauts feront office de 'barrage' pour le bruit et la pollution, sans plus de précision. Cette phrase est plus qu'inquiétante, pouvez-vous préciser ?	l'intégration des bâtiments dans leur paysage urbain. Dans ce cadre, les volumes des constructions et notamment les hauteurs, pourraient être réinterrogés secteur par secteur.	
7	01/10/19											•	En revanche, je ne vois pas dans votre projet la présence de points d'eau et de zones humides. L'eau est essentielle à la vie (humaine, animale et végétale), et il me semble absolument nécessaire d'intégrer des points d'eau, ainsi que la récupération et l'utilisation des eaux pluviales. Par ailleurs, les étés vont être de plus en plus chauds, et la fraîcheur sera de plus en plus recherchée.	
7	01/10/19												• Mais comment allez-vous assurer la propreté et le respect de ces espaces ? Et leur pérennité dans le temps ? Nous vivons dans des quartiers où un trop grand nombre de personnes utilisent les trottoirs pour déposer leurs ordures (sans prévenir les encombrants) et se débarrasser de leurs mobiliers usagés (vieux lits, canapés, armoires, gravas, etc...), crachent, jettent leurs cannettes, leurs mouchoirs et leurs mégots de cigarettes, se débarrassent des trottinettes en les jetant sur le sol, etc... Le respect de l'espace public n'est pas l'apanage de nos quartiers. Par ailleurs, la présence continue des consommateurs de crack, des dealers, des migrants, des personnes qui ont fait de ces quartiers des zones de non droit, crée beaucoup d'insécurité, de saleté et une ambiance fort peu agréable au quotidien. Quelles sont vos propositions pour répondre à ces problématiques ? Une police de proximité serait bienvenue (avec présence constante et non par intermittence). Une sensibilisation de la population à la propreté et au respect des biens publics serait aussi bienvenue. Et comme cela ne suffira probablement pas, des amendes et une répression plus fortes sont à mon sens inévitables (trop de laxisme conduit malheureusement à des comportements inadéquats).	L'aménagement du quartier permettra de se doter des moyens de résoudre structurellement les problèmes qui se posent aujourd'hui au quotidien. Cependant des actions de courts termes sont et seront également menées, en particulier sur la question de la sécurité. En ce qui concerne la question de la toxicomanie dans le secteur de la colline, la Ville s'inscrit dans le cadre du plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris qui s'est déroulé le 27 mai 2019 sous la présidence du Préfet de Paris (Cf. réponse apportée à la question 3). À propos de l'accueil des migrants, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, la Ville de Paris et la Mairie du 18e travaillent pour réguler le phénomène, notamment en encadrant la distribution de nourriture par les associations. Une halte d'urgence (équipée de dix toilettes, une douzaine de douches, ainsi qu'un service de buanderie) a ouvert en mai dernier, permettant d'assurer les besoins élémentaires du quotidien. Le Préfet de Région a annoncé l'ouverture de trois nouveaux centres d'hébergement d'urgence à Paris dans les prochaines semaines.
7	01/10/19											•	Tout ceci est également à prendre en considération car vous annoncez l'arrivée de 1200 habitants supplémentaires alors que le 18ème est déjà l'un des trois arrondissements les plus peuplés et le second arrondissement le plus dense. Si l'on considère ces éléments d'un point de vue démographique, vous indiquez que « le secteur se démarque largement des moyennes parisiennes : - Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 30 % de la population ; - Les familles monoparentales sont surreprésentées avec 30 % des familles concernées, alors qu'elles sont 22 % en Quartier Politique de la Ville (QPV). - La part des ouvriers (80% contre 44% en moyenne en QPV) et la part des ménages ayant des bas revenus (31% contre 21% en QPV) traduisent une surreprésentation des emplois précaires. »	

7	01/10/19										<p>Vous souhaitez construire 35% de logements sociaux, 35% de logements intermédiaires et 30% de logements libres. Ceci n'est pas de nature à favoriser la mixité sociale, mais tend à renforcer l'effet de concentration de populations plus faibles ou plus vulnérables.</p> <p>A l'inverse, l'augmentation de la mixité résidentielle dans ces quartiers de faible hétérogénéité sociale permettrait un relèvement parallèle de la mixité sociale au sein des écoles et aurait des effets bénéfiques pour les élèves. Pour ce faire, encore faudrait-il que les personnes appartenant aux classes dites moyennes puissent avoir accès au logement.</p> <p>50% de logements sociaux et intermédiaires, et 50% de logements en accès libre me semble représenter une meilleure balance.</p> <p>Dans l'attente de la restitution, et espérant que ce projet verra le jour sous les meilleurs auspices, Sincères salutations, Valérie</p>	<p>L'offre en logements se répartira entre logements sociaux et logements familiaux intermédiaires ou libres. Principalement à destination de publics spécifiques comme les étudiants, les apprentis ou les jeunes travailleurs, la part de logements sociaux ne représente pas plus de 35% de la programmation afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle. Concernant les logements familiaux, intermédiaires ou libres, ils pourront être des logements locatifs ou en accession. Une évolution de la programmation logement pourrait être envisagée pour y intégrer des logements portés par l'office foncier solidaire de la Ville de Paris afin de faciliter l'accession à la propriété pour tous.</p>
8	01/10/19	75018									<ul style="list-style-type: none"> Bonjour, Beaucoup de bonnes choses en espérant que les questions de sécurité et de propreté soient prises en compte sachant que dans ce quartier il y aurait beaucoup d'éducation à faire. Une question, ces endroits seront-ils autorisés à nos chiens qui ne l'oublions pas font aussi partie de la vie de ce quartier? Rien n'est prévu dans le 18ème ou très peu pour eux (et les maîtres) alors qu'ils permettent et entretiennent les contacts humains. Oui je sais ce n'est pas forcément la priorité pourtant cela fait partie du bien-être pour tous. Claudine 	<p>La Ville de Paris mène plusieurs actions en faveur du chien (fête des animaux, éducateurs canins, etc.). L'accès des chiens tenus en laisse est actuellement autorisé dans les parcs et jardins ne comportant pas d'aire de jeux pour enfants ou dans les très grands parcs comportant des aires de jeux (le parc des Buttes-Chaumont, le parc Montsouris par exemple). Cependant, à ce stade de la programmation sur le secteur, la nature exacte des équipements à destination des chiens n'est pas encore définie. Elle le sera en concertation avec les habitants et usagers du quartier.</p>
9	09/10/19	75018									<p>Il est prévu de supprimer 456 arbres au moins cinquantenaires et de les remplacer par de jeunes plans qui n'auront pas la même pouvoir de dépollution ni le même agrément...</p>	<p>Les arbres seront dans la mesure du possible préservés. Cependant, le projet implique l'abattage d'un tiers des arbres actuellement présents dans ce secteur. L'étude d'impact prévoit des mesures de compensation : cet impact sera compensé par la plantation d'un nombre d'arbres minima équivalent au nombre d'arbres abattus et le choix d'espèces indigènes adaptées au contexte climatique et paysager. La totalité des essences d'arbres choisies sera régionale. Le projet d'aménagement proposera de nouvelles trames végétales qui rétabliront et renforceront les continuités paysagères et écologiques existantes. Il faut également noter qu'un écologue intégrera l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, afin d'intégrer ces problématiques à la définition du projet et tout au long du chantier.</p>
9	09/10/19	75018									<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les nouveaux immeubles seront écoresponsables ? 	<p>Le projet intégrera très en amont et à toutes les étapes de sa conception et de sa réalisation, les enjeux de transitions énergétiques déclinés dans les plans parisiens et notamment le Plan Climat Air Energie de Paris, le Plan de prévention du bruit et de l'environnement, le Plan Pluie ou encore la Stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique et à la raréfaction des ressources. Le projet permettra de développer, dans une économie de moyens, des programmes répondant aux enjeux de confort et d'efficacité énergétique, et des espaces publics résilients et supports de nouvelles pratiques et mobilités. Le plan-programme des lots et des espaces publics déclinera ces ambitions multiples dans des aménagements sobres, durables, permettant une gestion efficace et raisonnée à</p>

																	terme. Pour mener ce travail, l'équipe de maîtrise d'œuvre travaillera en étroite collaboration avec une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le développement durable qui aura pour mission de retranscrire la stratégie environnementale dans le projet urbain.
9	09/10/19	75018				●								Quel est la hauteur de l'immeuble prévu rue Charles Hermite ?			Le PLU en vigueur fixe sur le secteur de Gare des mines une hauteur plafond de 31 mètres. Dans la mise en compatibilité du PLU, il est prévu de maintenir cette hauteur excepté sur deux sous-secteurs, aux abords du boulevard Ney et au niveau de la porte d'Aubervilliers. Sur des emprises limitées (de l'ordre de 1 500m ² ou 2000m ²), les hauteurs des immeubles pourraient atteindre 50 mètres sous réserve de respecter l'ensemble des autres contraintes règlementaires. Ces hauteurs « capables » peuvent permettre une plus grande diversité architecturale.
10	09/10/19					●								<p>Mauvaises conditions pour déposer des observations. La suppression du registre papier permet d'étouffer l'expression du public en la réduisant à des généralités. Méchant projet qui obere l'avenir en proposant les dernières chimères à la mode ...</p>			<p>La ZAC Gare des Mines-Fillettes qui intègre dans son périmètre le projet Aréna, équipement destiné à accueillir des épreuves dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, est soumise à la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette loi prévoit la possibilité de consulter le public par voie électronique.</p> <p>La procédure relative à la création de la ZAC et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU concourant au même projet, à savoir l'opération d'aménagement du secteur « Gare de Mines-Fillettes », une participation du public par voie électronique unique a été organisée afin d'améliorer l'information et la participation du public. En ce qui concerne la déclaration de projet, la participation du public porte sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.</p> <p>Le dossier de cette phase de concertation a été mis à disposition du public du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019 sur un site Internet dédié. Le même site Internet donne accès à un registre électronique visant à recueillir les observations et propositions du public. Un dossier papier ainsi qu'une tablette numérique permettant d'accéder au dossier et au registre électronique sont également mis à disposition du public à la Mairie du 18ème arrondissement.</p> <p>Plusieurs secteurs ont bénéficié d'affichage informant sur la tenue de la PPVE : 43 points d'affichage à proximité du projet, en Mairies du 18ème et 19ème et à l'Hôtel de Ville, 10 points d'affichage sur le territoire d'Aubervilliers et 10 autres points sur le territoire de Saint Denis, à proximité du projet.</p> <p>Enfin, une réunion publique s'est tenue le 16 septembre 2019 pour présenter le projet, ses incidences environnementales et les modalités de participation. Une seconde se tiendra le 14 novembre 2019 pour présenter le contenu de la synthèse des observations et réponses</p>

																	apportées. A l'occasion de la première réunion publique, une plaquette de présentation du projet et des modalités de participation du public dans le cadre de la PPVE a été distribuée, des affiches posées dans le quartier. Les garants se sont également rendus disponibles lors de la « rue aux enfants » le 9 octobre, pour présenter le site et accompagner les personnes qui le souhaitaient pour déposer leurs observations.	
11	10/10/19	75018						•									<p>1/ construire de nouveaux quartiers de bâtiments minéraux c'est créer de nouveaux îlots de chaleur et pour lutter contre ou tout au moins compenser, il faut développer la continuité d'une couverture végétale des sols et pas seulement publics, mais aussi privés le coefficient d'emprise au sol des constructions doit respecter un coefficient de biotope ou de pleine terre qui permet de planter des espaces verts privés Donc la hauteur des bâtiments doit être relative au respect de ce coefficient de pleine terre et du programme à construire Dans le cahier des charges des promoteurs il est prioritaire d'imposer ce coefficient de pleine terre</p>	<p>1/ Afin de préserver le paysage urbain, d'améliorer la qualité de vie des habitants, de sauvegarder et développer le biotope, le PLU de Paris dans ses articles UG13 et UV13, précise le traitement des espaces libres aux abords des constructions et quand c'est possible la végétalisation des toitures, terrasses et murs. À ce titre, l'implantation et l'emprise au sol d'un bâtiment sont déterminantes dans la définition des espaces libres situés aux abords. Une attention particulière doit être apportée à leur surface, leur configuration, le traitement de leur sol, la qualité de la terre, les conditions de développement de leurs plantations et la diversité des strates végétales et des espaces plantés. Le PLU précise également que le traitement des espaces libres nécessite d'être adapté au caractère des quartiers. Par ailleurs, il convient de rappeler que le projet de ZAC « Gare des Mines – Fillettes » et la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU seront soumis au Conseil de Paris en décembre 2019. La maîtrise d'œuvre urbaine qui travaillera à affiner le projet sur la base des décisions du Conseil de Paris à l'issue de cette PPVE sera en charge courant 2020, de définir le plan-programme définitif, et de mener un certains nombres d'études (gestion des eaux, renforcement de la biodiversité, énergie notamment) qui conditionnent fortement les choix opérationnels et le parti pris d'aménagement. La composition et la morphologie urbaine du quartier ne seront donc définies qu'en 2020 après une nouvelle étape de concertation. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine intègrera un écologue dans son équipe pour accompagner l'aménageur dans l'élaboration d'une stratégie de performance écologique en matière de gestion des eaux et de renforcement de la biodiversité, et de contribuer à la traduction de ces objectifs dans les différents cahiers de charges (espaces publics, bâtiments neufs et existants).</p>
11	10/10/19	75018						•									<p>2/ la liaison entre les quartiers nord et sud ne peut pas se satisfaire d'une simple passerelle piétonne, elle doit être accompagnée par une liaison deux-roues</p>	<p>2/ A ce stade du projet, la nature du franchissement n'a pas été définie. La délibération 2019 DU 47 précise que sera étudié un potentiel lien urbain intermédiaire de franchissement de boulevard périphérique d'une autre nature que les grandes radiales des portes, traversant le secteur dans l'axe de la rue des Fillettes et support de mobilités durables et innovantes. Le projet prend en compte des mesures conservatoires pour accueillir une future passerelle.</p>
11	10/10/19	75018						•									<p>3/ les émergences construites doivent rythmer les espaces interstitiels d'une façon signalétique et non pas aléatoire et particulièrement face aux entrepôts du Bd Ney</p>	<p>3/ La maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et des espaces publics pour les aménagements de la ZAC, sera en charge courant 2020, de définir le plan-programme définitif, et de mener un certains nombres</p>

quartier a grandement besoin, confronté qu'il est aujourd'hui à une situation très préoccupante en matière d'occupation de l'espace public par la concentration de personnes en grande difficulté (migrants, usagers de drogue...) dans un périmètre compris entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers. Une situation dramatique et indigne que vivent les riverains et usagers de ces portes, renforçant le sentiment d'abandon et de relégation du secteur. Nos observations sont plus critiques concernant le volet urbain et paysager du projet. Déjà, nous tenons à préciser que c'est sur la proposition d'ASA PNE avec le concours de l'architecte Ricardo SUANES que le maintien et l'élargissement du parvis de l'Arena 2 au-delà des JO ont été obtenus et actés à l'issue de la réunion du 14 février 2019. Nous avons même imaginé que le parvis soit nommé "l'Agora des jeux" et que soit préservée la rangée d'arbres existante le long du boulevard Ney, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel et que nous demandons instamment de maintenir. Nous y reviendrons dans la séquence consacrée à la place de la Nature. Si nous adhérons à la programmation d'un équipement culturel, dont il faudra discuter le contenu, et le maintien de l'Espace Paris Jeunes, nous sommes très réservés sur le parti d'aménagement de la ZAC. Même si le projet, compte tenu de ce qui précède, entraîne une moindre densité de surfaces bâties (150 000 m² au lieu de 210 000 m²), celles-ci restent très importantes au regard d'un environnement particulièrement contraint, soumis à de très mauvaises conditions environnementales mises en évidence par l'Autorité du même nom (Avis délibéré du 15 mai 2019). Ainsi, nous sommes opposés aux immeubles hauts de 50 m et à l'organisation du front bâti sur le boulevard Ney. Celui-ci est trop rude et trop compact. Nous relevons aussi la contradiction qu'il y a entre, d'une part, ce front bâti qui "protège" Paris de ses voisins et, d'autre part, la volonté de prévoir un aménagement anticipant une continuité urbaine et paysagère avec nos mêmes voisins de Plaine Commune quand ceux-ci auront décidé de créer leur propre ZAC. Certes des surfaces bâties peuvent être envisagées à cet endroit pour permettre l'attractivité économique et sociale du quartier mais dans des proportions moins importantes avec des hauteurs d'immeubles ne dépassant pas le gabarit des 37m. Ces observations sont également valables pour l'aménagement au-delà du périphérique où là aussi nous observons un front bâti beaucoup trop dense marquant délibérément une frontière physique renforcée entre Paris et Aubervilliers. Puis, nous nous interrogeons sur la pertinence de la création d'un immeuble-pont très massif place Skanderberg, au-dessus du boulevard périphérique, dont on nous dit qu'il s'agira d'un "nouveau lieu de destination" sans savoir s'il répond à des besoins clairement identifiés, très exposé aux pollutions de toutes natures. Enfin, nous sommes favorables au désenclavement des secteurs Valentin-Abeille et Charles-Hermite par la création de cheminements spécifiques permettant à ces secteurs d'être mieux reliés à la ville. Cependant, une réflexion doit être engagée sur le devenir et la

attractivité.

Concernant l'équipement culturel public dans le périmètre de la ZAC d'une surface de 900 m² environ, il a été précisé en réponse à la question 4 qu'à ce stade, la nature exacte (bibliothèque, médiathèque, maison des pratiques artistiques amateurs...) de cet équipement culturel n'est pas encore définie. Elle le sera en concertation avec les habitants et usagers du quartier.

La proposition de limiter les hauteurs des bâtiments pose la question de la perception de la densité sur le secteur, qui dépend de l'intégration des bâtiments dans leur paysage urbain. Dans ce cadre, les volumes des constructions et notamment les hauteurs, pourraient être réinterrogés secteur par secteur.

La conception de l'opération Gare des Mines -Fillettes s'est également attachée à prendre en compte la réalité de l'infrastructure et les nuisances actuelles qu'elle génère, mais également à rechercher les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation du boulevard périphérique, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Le front urbain le long du périphérique, dédié à des bureaux et des activités productives, intégrera ce principe.

L'immeuble pont doit être perçu comme un des éléments constitutifs de la future place Skanderbeg. Il trouvera sa place et sa fonction en articulation avec le devenir des deux pavillons conservés et réhabilités et contribuera ainsi au changement d'image de ce secteur, bientôt desservi par le Tramway T8. Afin de rétablir des continuités entre Paris et Aubervilliers, des rez-de-chaussée actifs animeront l'espace public et accompagneront les parcours piétons.

En outre, sur l'immeuble pont, un positionnement des prises d'air le plus en hauteur possible et le plus loin possible des têtes de tunnel, ainsi qu'un système de traitement de l'air seront mis en œuvre.

Concernant enfin le désenclavement des zones d'habitation actuelles, le projet d'aménagement a effectivement pour intention principale d'intégrer la cité Charles-Hermite et l'immeuble Valentin Abeille dans la ville avec la réalisation d'un quartier mixte et innovant et visant une qualité urbaine de proximité.

L'élaboration du projet d'aménagement a conduit à réfléchir au devenir de la résidence Valentin Abeille, propriété de l'Etat et baillée à Antin Résidences. Antin Résidences a réalisé deux études en 2018 : un diagnostic social qui tend à démontrer que la situation de cet immeuble n'est pas adaptée à l'accueil des familles et une étude de faisabilité proposant plusieurs scénarii d'évolution d'usages pour l'immeuble. Le projet urbain aujourd'hui proposé envisage donc la

																					reconversion de la résidence Valentin Abeille dont les habitants sont en première ligne par rapport aux nuisances engendrées par la proximité des infrastructures du périphérique et de l'échangeur.	<p>transformation de cet immeuble vers une programmation mixte, accueillant activités et logements spécifiques ou hébergement, dans l'objectif d'y supprimer les logements familiaux. En outre, pour assurer la réalisation de la voie nouvelle Est/Ouest afin de désenclaver l'immeuble entre les portes de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers, la démolition partielle du bâtiment (10 logements) est envisagée. Ces orientations sont en cours d'étude avec l'Etat.</p> <p>Ces démolitions et mutations seront accompagnées par des propositions de relogement. À ce titre, lors de la séance plénière de la Conférence parisienne du logement qui s'est tenue le 12 juillet 2019, un document appelé « orientations stratégiques » a été adopté avec pour objectif de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie. Une Charte parisienne des relogements effectués dans le cadre du NPNRU y est annexée permettant de définir les principes de mise en œuvre du relogement que l'État, la Ville de Paris, Action logement et les principaux bailleurs sociaux s'engagent à respecter, et notamment le maintien du reste à charge pour les locataires au prorata des surfaces. Le principe des relogements de l'immeuble Valentin Abeille est mentionné dans le document, les conditions de relogement devront être précisées en lien avec le propriétaire (l'Etat) et le bailleur (Antin Résidence). »</p> <p>Dans ce cadre, l'engagement a été pris de garantir à l'ensemble des locataires concernés un relogement à loyer équivalent au m². Tous les relogements se feront en fonction des souhaits des habitants, cela pourra être sur le site de la future ZAC (immeubles neufs ou réhabilités) ou hors site (immeubles neufs ou parc existant des bailleurs). A l'occasion de ces relogements seront par ailleurs traités l'ensemble des situations de sur-occupation, ainsi que les souhaits de décohabitation.</p>
13	12/10/19	75018																		• •	<p><u>Les espaces verts et la place de la Nature dans le projet :</u></p> <p>Le projet prévoit le réaménagement du square de la cité Charles Hermite et la création de nouveaux espaces publics dont une nouvelle place en cœur de quartier et un mail ludique entre la porte de la Chapelle et le square Charles-Hermite. Il est indiqué dans le projet que le nombre de m² d'espaces verts publics va augmenter de l'ordre de 8 000 m² par rapport à la situation actuelle (passe de 19 169 m² à 27 359 m²), ce qui permettrait d'atteindre le chiffre 7,5 m² par habitant, ce qui est mieux pour Paris, ville la plus dense d'Europe (les derniers chiffres font apparaître une moyenne 2,65 m² d'espaces verts par habitant - c'est beaucoup moins pour le 18e - hors bois de Boulogne et Vincennes), mais encore en-dessous des normes de l'OMS et du SDRIF de 10m² par habitant. Or un rapide calcul fait apparaître que cet accroissement d'espaces verts par rapport à l'état existant ne modifie pas le ratio par habitant puisqu'aujourd'hui sur la base de 2 500 habitants et 19 169 m² d'espaces verts, ce ratio atteint</p>	<p>Espaces verts, place de la nature dans le projet et enjeux environnementaux</p> <p>Les arbres seront dans la mesure du possible préservés. Cependant, le projet implique l'abattage d'un tiers des arbres actuellement présents dans ce secteur. L'étude d'impact prévoit des mesures de compensation : cet impact sera compensé par la plantation d'un nombre d'arbres minima équivalent au nombre d'arbres abattus et le choix d'espèces indigènes adaptées au contexte climatique et paysager. La totalité des essences d'arbres choisies sera régionale. Le projet d'aménagement proposera de nouvelles trames végétales qui rétabliront et renforceront les continuités paysagères et écologiques existantes. Il faut également noter qu'un écologue intégrera l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, afin d'intégrer ces problématiques à la définition du projet et tout au long du chantier.</p>

déjà 7,7 m² par habitant. A terme, la nouvelle ZAC avec l'apport de 1 200 nouveaux habitants soit au total 3 700 habitants pour 27 359 m² d'espaces verts, le ratio sera même en légère baisse pour atteindre 7,4 m² par habitant ! Nous précisons que la surface de 27 359 m² comparée aux 150 000 m² à aménager donne un ratio de 18%, bien en-deçà de la règle des 30% à l'instar, par exemple, de ce qui est appliqué sur le projet Ordener-Poissonniers. En conclusion et contrairement à ce que disent les textes du projet, l'offre d'espaces verts de la ZAC ne présente aucune évolution positive. Dans ces conditions, nous demandons que les surfaces d'espaces verts atteignent au minimum 37 000 m² pour respecter la règle des 10 m² par habitant et montrer ainsi qu'il y a une réelle volonté d'exemplarité en matière de développement des espaces verts. L'argument qui consiste à dire que le "grand parc" de Chapelle Charbon situé de l'autre côté du boulevard Ney derrière le bâtiment GEODIS contribue aussi à l'offre d'espaces verts dans ce secteur du nord-est parisien n'est pas recevable car pour le moment l'objectif d'atteindre les 6,5 hectares demeure très hypothétique en raison de contraintes fortes liées au chantier du CDG Express et de la libération des terrains de CAP 18. Dans le cadre du traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions et comme l'indique le nouvel article R 151-43 du code de l'urbanisme de la loi ALUR, nous demandons que nous soit communiqué le "coefficient de biotope" de la ZAC, plus communément appelé coefficient de pleine terre. Ce dernier désigne la part d'une surface aménagée qui sera consacrée à la Nature dans la surface totale d'une parcelle à aménager. Un autre sujet de préoccupation est l'abattage de 35% à 40% des 470 arbres présents sur le périmètre de la ZAC, soit environ 200 arbres ! Il est précisé dans le dossier que chaque arbre abattu sera remplacé mais à quel prix et dans quelles conditions ? Cet abattage contribue une fois de plus à "artificialiser" les sols en insérant des arbres en pot qui peinent à se développer entre béton et bitume, avec un effet indéniable sur la biodiversité. Nous demandons un moratoire sur l'abattage de ces arbres avec une analyse fine de chacune des espèces. D'ores et déjà comme nous l'avons indiqué au début de cette contribution, nous demandons la préservation de la rangée d'arbres le long du boulevard Ney.

En résumé : - Atteindre l'objectif de 37 000 m² d'espaces verts publics
- Communiquer le coefficient de biotope - Moratoire et concertation sur l'abattage des arbres

Les enjeux environnementaux du projet :

Le périmètre de la ZAC est situé dans l'une des zones de Paris où la concentration en particules fines (les plus dangereuses) est la plus élevée. L'Autorité environnementale (Ae) dans son rapport de mai 2019 alerte sur le risque sanitaire, notamment en matière d'exposition de nouvelles populations aux émissions polluantes. La

8 000 m² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant seront créés. Ces 8 000 m² d'espaces verts sont des espaces publics (et non privés comme la majorité des espaces verts actuellement) clairement identifiables par les résidents. Il ne s'agira pas d'espaces résiduels. Par ailleurs, les espaces verts créés seront mis en relation avec les espaces verts existants et avec les espaces publics qui seront végétalisés. Le futur urbaniste de l'opération étudiera également la possibilité de renforcer encore plus la dimension végétale de tous les espaces, tout en restant compatible avec les différentes contraintes techniques (réseaux, desserte pompiers, contraintes de sûreté...). Les espaces verts nouvellement créés diversifieront au maximum les strates végétales afin de favoriser l'accueil de la biodiversité. Ainsi, à ratios comparables, la qualité des espaces verts à venir sera largement supérieure à celle existante.

Concernant le rafraîchissement urbain, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan « ParisPluie », qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau et à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris. C'est une petite révolution dans la manière de concevoir la ville et un défi collectif pour adopter les nouvelles façons de composer avec l'eau de pluie, pour le bénéfice de tous. Par ailleurs, les études à venir menées par la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du projet permettront d'approfondir ce sujet en même temps que le plan guide et la morphologie urbaine du quartier seront définis. D'ores et déjà, au-delà de l'augmentation de la surface d'espaces verts, une attention toute particulière sera portée à la réduction des îlots de chaleur urbains et au rafraîchissement du quartier avec une augmentation des espaces perméables de 25% à 28% sur le périmètre du projet. L'utilisation de matériaux et de revêtements clairs pour les espaces publics et les surfaces de voirie à fort albédo (avec un fort pouvoir réfléchissant) permettra également de limiter leur capacité d'absorption de la chaleur.

												<p>Mairie de Paris dans sa communication du projet et dans sa réponse au rapport de l'Ae propose un certain nombre de dispositifs qui devraient "réduire les risques sanitaires et les nuisances" comme l'implantation d'un mur anti bruit, la localisation des logements dans les zones les moins exposées, des systèmes de ventilation et de prise d'air éloignés des sources de pollutions...La Mairie mise également sur des actions fortes "pour transformer le boulevard périphérique" et ainsi améliorer la qualité de l'air et les niveaux sonores. Mais il est à craindre que celles-ci n'interviendront pas avant plusieurs années ! De notre côté, nous pensons que dans le contexte actuel, il n'est pas raisonnable d'exposer 1200 à 1300 habitants supplémentaires aux risques sanitaires engendrés par une concentration atmosphérique de benzène, d'où notre demande de diminuer de l'ordre de 20 à 30% la densité de population sur le site et de prévoir à la place 8 000 à 9 000 m² d'espaces de nature en plus. En matière d'enjeux bioclimatiques, il est indiqué dans le dossier de ZAC qu'il est nécessaire de "renforcer le couvert végétal" pour prévenir les îlots de chaleur. Nous avons vu que les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des enjeux car le delta supplémentaire d'espaces verts ne fait que suivre l'évolution de la population qui sera présente sur le site. Par ailleurs, nous savons que la végétalisation des toitures n'a aucun impact environnemental au-delà d'une hauteur de 10 mètres. Donc végétaliser des toits d'immeubles de 37 ou 50 mètres ne sert à rien et coûte très cher ! Ce sont les spécialistes de la santé environnementale qui le disent ! Dans son mémoire en réponse au rapport de l'Ae, la Mairie a une réponse assez lacunaire à propos de la lutte contre les îlots de chaleur en indiquant que "les objectifs quantifiés seront définis ultérieurement car ils nécessitent des études complémentaires". Ce qui signifie en creux que les solutions sont loin d'être opérationnelles !</p> <p>Pour répondre à la situation complexe de la ZAC Gare des Mines – Fillettes située près des grandes infrastructures routières (bd périphérique, échangeur, bd Ney), exposée aux pollutions de l'air et du bruit, nous demandons que le volet urbain et paysager du projet soit retravaillé dans le sens d'un meilleur équilibre entre espaces bâtis et espaces verts/espaces publics. Que les riverains et acteurs locaux de monde économique, social et associatif soient étroitement associés à ce travail afin que le projet corresponde véritablement aux nombreux défis du dérèglement climatique.</p>	
13	12/10/19	75018	•									<p><u>Le processus de concertation :</u> Le dossier mentionne que la concertation s'est déroulée entre mai 2018 et février 2019. Il serait plus juste d'indiquer qu'elle s'est "étendue" entre le 25 juin 2018 (date de la 1ère réunion publique) et le 14 février 2019 (2ème réunion publique). Entre-temps, il n'y a eu qu'un seul atelier (28 novembre 2018) consacré au projet d'aménagement urbain, ce qui est très peu pour comprendre les enjeux d'un projet aussi stratégique dans la requalification de ce secteur de Paris Nord-Est. C'est pourquoi, nous avons demandé et</p>	<p>Processus de concertation :</p> <p>Les modalités de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC gare des Mines – Fillettes ont été définies en mars 2018 par le Conseil de Paris (Délibération 2018 DU 69 - Gare des Mines Fillettes dans Paris Nord Est (18e) intégrant un équipement olympique-Détermination des nouveaux objectifs poursuivis et d'une Zone d'Aménagement Concerté).</p>

										<p>obtenu le lancement d'un comité de suivi du projet qui s'est tenu le 29 janvier 2019 pour obtenir des éclaircissements, proposer des amendements, notamment la question de la sanctuarisation du parvis de l'Arena 2 et préparer la réunion publique du 14 février 2019. D'autres séquences de la concertation devront avoir lieu dans les prochains mois pour amender le projet qui nous est soumis.</p>	<p>La concertation a débuté rapidement après la délibération et a effectivement bénéficié de :</p> <ul style="list-style-type: none"> une réunion publique du 25 juin 2018 deux ateliers le 03 octobre 2018 et le 28 novembre 2018 un comité de suivi du 29 janvier 2019 une réunion publique du 14 février 2019 <p>En outre, 5 événements de proximité ont permis de renforcer la participation des habitants : une table ronde à Métamines 2 à la Station le 31 mai 2018, des permanences lors de la Bonne Tambouille le 9 juin 2018, la soirée Histoire et mémoire du quartier dans le cadre du festival des 20 ans de la cité Emile Bollaert le 22 juin 2018, la rue aux enfants à Charles Hermite le 12 décembre et la fête de Noël de Charles Hermite le 19 décembre. Plusieurs entretiens ont également été menés avec les associations du quartier, 93 Chapelle, EGP 18, le centre social Rosa Parks, le collectif MPU, le Conseil citoyen, le GRAJAR...</p> <p>Le site Internet paris-nord-est.imaginons.paris a également permis aux participants de s'informer sur le projet, de contribuer sur une carte interactive, et de poser leurs questions ou formuler leurs propositions via le formulaire de contact rattaché à l'adresse suivante : concertationparisnordest@imaginons.paris Les documents de présentation et compte-rendu de tous les événements publics ont été mis en ligne sur le site. Un registre papier a également été mis à disposition lors de chaque événement public.</p> <p>La concertation sur le projet se poursuivra après la création de la ZAC, dans le cadre des missions qui ont été confiées à Paris & Métropole Aménagement dans son contrat de concession. Il peut également être rappelé que l'aménageur aura également pour mission de développer un urbanisme transitoire sur les secteurs dont les échéances de libération précéderont de plusieurs mois le démarrage des travaux d'aménagement ou de préfigurer certains secteurs du projet, dont la future place Charles Hermite dès 2021,. Les riverains et les acteurs locaux du quartier seront donc étroitement associés à la définition du projet dans toutes ses dimensions.</p>
14	16/10/19	75013		•	•					<p>voir ci-jointe la contribution de l'association FNE Paris(France Nature Environnement Paris en date du 16 octobre 2019 Pièce jointe – 2 pages Le programme prévisionnel de la ZAC d'environ 150 000 m2 est réparti entre 41 000 m2 de logements, 52 000 m2 de bureaux, 21 000 m2 d'activités, 11 000 m2 de programmes hôteliers, restauration & services et de 25 000 m2 d'équipements publics dont 20 000 m2 pour l'implantation de l'Arena 2, salle omnisports de 8 000 places programmée dans la perspective des JO de 2024. Le projet a connu une évolution notable avec l'intégration de l'Arena 2, initialement prévu dans le parc de Bercy /Paris 12ème puis rejeté par les</p>	<p>En préalable, il convient de rappeler que le projet de ZAC « Gare des Mines – Fillettes » et la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU seront soumis au Conseil de Paris en décembre 2019. La maîtrise d'œuvre urbaine qui travaillera à affiner le projet sur la base des décisions du Conseil de Paris à l'issue de cette PPVE sera en charge courant 2020, de définir le plan-programme définitif, et de mener un certain nombre d'études (gestion des eaux, renforcement de la biodiversité, énergie notamment) qui conditionnent fortement les choix opérationnels et le parti pris d'aménagement. La composition et la morphologie urbaine du quartier ne seront donc précisées qu'en 2020 après une nouvelle étape de concertation.</p>

														associations et les riverains car empiétant fortement sur le parc.L'accueil de l'Arena 2 dans le projet de ZAC constitue une opportunité de renforcer le pôle d'équipements sportifs dont les terrains de football avecdeux gymnases destinés au grand public, ce qui contribue à la requalification du quartier et augmente l'offre d'équipements sportifs pour les habitants. En outre suite aux propositions de l'association ASA PNE une sanctuarisation du parvis de l'Arena 2 a été introduite . En revanche FNE Paris soutient les critiques et contre propositions émises par les associations locales d'usagers et de riverains, et dénonce le projet sur deux points principaux	
14	16/10/19	75013								•			La densification urbaine et ses conséquences pour la santé des habitants. Le projet de ZAC prévoit des immeubles s'élevant uniformément jusqu'à 50 m de haut, un continuum bâti brutal le long du boulevard Ney, des constructions à cheval sur le périphérique et, encore une fois, très peu d'espaces publics et d'espaces de nature. 1 200 nouveaux habitants seraient implantés dans le quartier portant la population totale à 3 700 habitants ;les nouvelles constructions vont favoriser de nouveaux îlots de chaleur dans un environnement déjà soumis à de très mauvaises conditions environnementales (pollution aux particules fines liée à la circulation intense sur le boulevard périphérique, le boulevard des Maréchaux, l'échangeur) mises en évidence par l'Autorité environnementale (Avis du 15 mai 2019). Ce projet présente donc un risque majeur pour la santé des habitants actuels et futurs..	La conception de l'opération Gare des Mines -Fillettes s'est cependant attachée à prendre en compte la réalité du boulevard périphérique et les nuisances actuelles qu'il génère, mais également à rechercher les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation de l'infrastructure, introduisant un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Le front urbain le long du périphérique, dédié à des bureaux et des activités productives, intègrera ce principe. L'immeuble pont doit être perçu comme un des éléments constitutifs de la future place Skanderbeg. Il trouvera sa place et sa fonction en articulation avec le devenir des deux pavillons conservés et réhabilités et contribuera ainsi au changement d'image de ce secteur, bientôt desservi par le Tramway T8. Afin de rétablir des continuités entre Paris et Aubervilliers, des rez-de-chaussée actifs animeront l'espace public et accompagneront les parcours piétons. En outre, sur l'immeuble pont, un positionnement des prises d'air le plus en hauteur possible et le plus loin possible des têtes de tunnel, ainsi qu'un système de traitement de l'air seront mis en œuvre. La proposition enfin de limiter les hauteurs des bâtiments pose la question de la perception de la densité sur le secteur, qui dépend de l'intégration des bâtiments dans leur paysage urbain. Dans ce cadre, les volumes des constructions et notamment les hauteurs, pourraient être réinterrogés secteur par secteur.	
14	16/10/19	75013								•			La place insuffisante des espaces verts et de la nature dans le projet.Paris avec 5,8 m2 d'espaces verts par habitant est l'une des villes les plus denses et les moins dotées en espaces verts en Europe et dans le monde alors que le seuil minimum pour l'OMS est de 10 m2/habitant. Avec 27 359 m2 d'espaces verts sur un projet de 150 000m2, soit 18%, la future ZAC ne respecte pas la règle des 30% d'espaces verts nécessaires dans tout nouveau projet urbain.L'artificialisation des sols dans les espaces publics a un impact négatif sur la biodiversité. Contrairement à ce que prétend le projet, l'offre d'espaces verts de la ZAC ne présente pas d'évolution significative. Nous dénonçons par ailleurs l'abattage prévu de 200	Concernant les espaces verts et libres, le PLU de Paris dans ses articles UG13 et UV13, précise le traitement de ces espaces aux abords des constructions et quand c'est possible la végétalisation des toitures, terrasses et murs. À ce titre, l'implantation et l'emprise au sol d'un bâtiment sont déterminantes dans la définition des espaces libres situés aux abords. Une attention particulière doit être apportée à leur surface, leur configuration, le traitement de leur sol, la qualité de la terre, les conditions de développement de leurs plantations et la diversité des strates végétales et des espaces plantées. Le PLU précise également que le traitement des espaces libres nécessite d'être adapté au caractère des quartiers.	

arbres sur les 470 existants sur le périmètre de la ZAC. Le respect de la règle des 10 m²d'espaces verts par habitant imposerait au moins 37 000 m² d'espaces verts dans le projet.

Environ 8 000 m² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant seront créés. Ces 8 000 m² d'espaces verts sont des espaces publics (et non privés comme la majorité des espaces verts actuellement) clairement identifiables par les résidents. Il ne s'agira pas d'espaces résiduels. Par ailleurs, les espaces verts créés seront mis en relation avec les espaces verts existants et avec les espaces publics qui seront végétalisés. Le futur urbaniste de l'opération étudiera également la possibilité de renforcer encore plus la dimension végétale de tous les espaces, tout en restant compatible avec les différentes contraintes techniques (réseaux, desserte pompiers, contraintes de sûreté...). Les espaces verts nouvellement créés diversifieront au maximum les strates végétales afin de favoriser l'accueil de la biodiversité. Ainsi, à ratios comparables, la qualité des espaces verts à venir sera largement supérieure à celle existante. Enfin, dans ses orientations communes (chapitre 2.1 du fascicule 3 - Orientations réglementaires) le SDRIF précise que « dans les communes comprenant des secteurs déficitaires en espaces verts (cf. carte du chapitre 3.3 du fascicule «Défis, projet spatial régional et objectifs»), l'offre d'espaces verts publics de proximité doit être développée afin de tendre vers 10 m² par habitant. Ces ratios s'inscrivent bien dans cette orientation.

Les arbres seront dans la mesure du possible préservés. Cependant, le projet implique l'abattage d'un tiers des arbres actuellement présents dans ce secteur. L'étude d'impact prévoit des mesures de préservation, d'évitement et de compensation : cet impact sera compensé par la plantation d'un nombre d'arbres à minima équivalent au nombre d'arbres abattus et le choix d'espèces indigènes adaptées au contexte climatique et paysager. La totalité des essences d'arbres choisies sera régionale. Le projet d'aménagement proposera de nouvelles trames végétales qui rétabliront et renforceront les continuités paysagères et écologiques existantes. Il faut également noter qu'un écologue intégrera l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, afin d'intégrer ces problématiques à la définition du projet et tout au long du chantier.

Concernant le rafraîchissement urbain, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan « Paris Pluie », qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau et à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris. C'est un défi collectif pour adopter les nouvelles façons de composer avec l'eau de pluie, pour le bénéfice de tous. Par ailleurs, les études à venir menées par la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du projet permettront d'approfondir ce sujet en même temps que le plan guide et la morphologie urbaine du quartier seront définis. D'ores et déjà, au-delà de l'augmentation de la surface d'espaces verts, une attention toute particulière sera portée à la réduction des îlots de chaleur urbains et au rafraîchissement du quartier avec une augmentation des espaces perméables et de pleine terre de 25% à 28% sur le périmètre du

																		projet. L'utilisation de matériaux et de revêtements clairs pour les espaces publics et les surfaces de voirie à fort albédo (avec un fort pouvoir réfléchissant) permettra également de limiter leur capacité d'absorption de la chaleur.	
14	16/10/19	75013	●															<p>En résumé nous demandons la révision d'un projet urbain mal conçu, présentant des risques évidents pour la santé des futurs habitants et ne respectant pas les règles d'équilibre constructions/ espaces verts dans une ville fortement carencée en espaces de nature et qui ne parviendra jamais à l'endiguer avec ce type d'aménagement bien trop densificateur. De ce point de vue, nous demandons que soit étudiée, dans la continuité de la consultation menée sur l'avenir du boulevard périphérique, la perspective du démontage de l'échangeur de la Porte de la Chapelle afin de libérer de la surface pour les espaces verts. Christine Nedelec, Présidente de FNE Paris</p>	<p>Relativement à l'aménagement de la Porte de la Chapelle enfin, plusieurs scénarios sont à l'étude et la réflexion sur l'évolution à termes de l'échangeur devrait s'articuler à celle sur le devenir du boulevard périphérique. Trois objectifs majeurs peuvent être évoqués dès à présent :</p> <p>L'amélioration des continuités piétonnes et cyclables. La Ville prévoit de réaliser au-delà de la ZAC Gare des Mines-Fillettes des cheminements piétons vélos confortables et sécurisés entre Paris et Saint Denis de part et d'autre de la Porte de la Chapelle. Ce projet qui doit être réalisé par la Ville d'ici 2024 donnera lieu à concertation en 2020. Il s'agit notamment de valoriser au mieux les espaces publics liés aux équipements nouveaux au sud de la porte. Le parvis de l'Arena a vocation à accueillir, en période d'événements, 8 000 spectateurs qui s'ajouteront aux flux ordinaires des piétons. Le campus Condorcet doit également bénéficier d'espaces publics réaménagés en capacité d'accueillir les étudiants attendus dès la rentrée de septembre 2022. Les échanges entre ces deux équipements vont nécessairement s'accroître et il est nécessaire d'aménager des cheminements piétons pacifiés et convenablement dimensionnés. Au nord du boulevard périphérique, les orientations d'aménagements de l'îlot Chapelle-Saint-Denis invitent également à faciliter les cheminements entre les deux rives, et au-delà vers le site universitaire d'Aubervilliers.</p> <p>La valorisation des sous-faces des infrastructures. Plus de 5000 m² d'espaces publics nécessitent des aménagements, qu'il soit de programmation ou d'embellissement pour transformer sa perception.</p> <p>La requalification paysagère. Les espaces publics de la porte souffrent de nombreuses discontinuités de traitement dues à la topographie générée par l'échangeur ou à une programmation servicielle. Le traitement qualitatif des limites et des façades, l'intensification des plantations sur les trottoirs et les talus doivent permettre d'unifier un paysage aujourd'hui morcelé.</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Paris a engagé, avec les communes limitrophes, une réflexion sur le devenir du boulevard périphérique avec des premières propositions émises par la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) du Conseil de Paris dans son rapport « Le périphérique, quelles perspectives de changement? ». L'Atelier du périphérique le 12 juillet 2019 associant la Ville et l'ensemble des collectivités concernées travaille à des mesures de réduction des nuisances, dont la réduction de la vitesse à 50km/h et la création d'une voie dédiée aux mobilités propres et partagées. Les mesures ou actions qui pourraient être mises en place d'ici 2024 comme la limitation de la vitesse à 50 km/h pour fluidifier le trafic et la création d'une voie réservée aux transports en commun, pourraient contribuer</p>

												<p>salle de shoot par exemple) D'ailleurs la réponse de la ville à la question 2 ne précise pas si le plan de résorption du crack aura des actions situées à la porte de la Chapelle.</p> <p>Autrement dit, aucun de ces enjeux ne sera résolu et la répression policière n'y fera rien. Les policiers eux-même seront découragés. Et les équipes de basket et leurs supporters craindront de venir.</p>	<p>question de la toxicomanie dans le secteur dit de la « colline », la Ville s'inscrit dans le cadre du plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris qui s'est déroulé le 27 mai 2019 sous la présidence du Préfet de Paris (Cf. réponse apportée à la question 3).</p> <p>À propos de l'accueil des migrants, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, la Ville de Paris et la Mairie du 18e travaillent pour réguler le phénomène. Une halte d'urgence (équipée de dix toilettes, une douzaine de douches, ainsi qu'un service de buanderie) a ouvert en mai dernier, permettant d'assurer les besoins élémentaires du quotidien. Le Préfet de Région a annoncé l'ouverture de trois nouveaux centres d'hébergement d'urgence à Paris dans les prochaines semaines.</p>
17	16/10/19						●					<p>Par ailleurs, la ligne 12 du métro sera-t-elle renforcée ? Sinon des embouteillages sont à craindre les jours de match ou de concerts...</p>	<p>Concernant la desserte en transports collectifs de l'Arena, les études menées pour l'organisation des flux relatifs à la période des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) confirment qu'il est possible d'acheminer l'ensemble des flux de spectateurs attendus sur les sites olympiques et paralympiques, sans dépasser la capacité maximale des lignes. En période hors JOP, les transports en commun dont la ligne 12 du métro devraient donc absorber sans difficulté les flux liés à l'activité habituelle de la future Aréna. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'équipement est bien desservi en transports en commun. En effet, l'Arena se trouvera à proximité immédiate de la ligne 12 du Métro, station Porte de la Chapelle, de la ligne T3b du Tramway, station Porte de la Chapelle et des lignes de bus 38, 153, 252, 302, 350. Dans un rayon d'1 kilomètre se trouvent également la station Rosa Parks du RER, la Ligne 4 station Porte de Clignancourt et les lignes de bus 35/45/54/56/85. À terme le tramway T8 prévu Porte d'Aubervilliers viendra conforter cette offre de transport.</p>
17	16/10/19						●					<p>De plus, les écoles maternelles et primaires limitrophes, mais non incluses dans le périmètre de ZAC, sont-elles en capacité d'accueillir les futurs enfants des 750 logements ?</p>	<p>Concernant la question des écoles, la Ville de Paris et l'APUR ont réalisé en 2017 une étude sur les prévisions des besoins scolaires au sein du secteur Paris Nord Est (PNE) qui comprend 4 opérations d'aménagement : Chapelle International, Chapelle Charbon (phase 1 et 2), Hebert et Gare des Mines-Fillette. Les prévisions ont été réalisées à partir d'un nombre prévisionnel de logements prévus dans le cadre des opérations d'aménagement ainsi qu'à partir d'une série d'hypothèses sur les pratiques scolaires, les comportements familiaux et sur les caractéristiques des logements à construire.</p> <p>Le nombre de logements pris en compte sur la totalité du secteur était de 3 274 logements dont environ 750 logements pour l'opération Gare des Mines-Fillette. Ce travail de prévision a permis d'estimer les besoins scolaires, en termes de nombre de classes générées par les différents projets de logements dans le secteur PNE. Au total, les nouveaux logements issus de ces quatre opérations génèreraient un besoin de l'ordre de 46 nouvelles classes dans le premier degré. Ces prévisions sont toutefois à nuancer au regard des tendances démographiques observées dans l'arrondissement. Du fait de la baisse du nombre de naissances depuis 2010, le nombre d'enfants, et donc</p>

																<p>d'élèves, diminue et cette tendance devrait se poursuivre durant les prochaines années.</p> <p>Ainsi, les tendances démographiques, la réorganisation des effectifs et la mobilisation de locaux dans les écoles existantes pourraient permettre de récupérer près de 22 classes sans création de nouvelle école. L'étude menée en 2017 a ainsi révélé un besoin brut de l'ordre de 24 classes. Deux projets d'écoles de 12 classes ont donc été inscrits dans les opérations d'aménagement de PNE ; leurs implantations ont été privilégiées dans les opérations de Chapelle Charbon et Chapelle International, en réponse à des critères d'accessibilité et de calendrier des livraisons de logements. L'école localisée au sein de l'opération Chapelle International, d'une capacité de 12 classes sera livrée fin 2019. L'école située dans l'opération Chapelle Charbon a été inscrite dans le programme des équipements publics de la ZAC délibéré par le Conseil de Paris en juillet 2018.</p>
17	16/10/19						•								<p>Enfin, le projet n'est pas assez ambitieux. Il devrait prévoir plutôt une couverture - ou mieux, un enfouissement - du boulevard périphérique afin d'éviter les habitants et les usagers à la zone la plus polluée de France.</p>	<p>Enfin, sur le périphérique, la conception de l'opération Gare des Mines-Fillettès s'est attachée à prendre en compte la réalité présente du boulevard périphérique et des nuisances qu'il génère, mais également à rechercher les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation de l'infrastructure, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Le front urbain le long du périphérique, dédié à des bureaux et des activités productives, intégrera ce principe.</p> <p>Par ailleurs des réflexions et des actions sont déjà engagées grâce à la Mission d'information et d'évaluation présentée au Conseil de Paris. Doté de 34 mesures, unanimement soutenues, la ville ambitionne de transformer cette autoroute urbaine en boulevard urbain à horizon 2030, de façon à tenir compte du défi climatique, à renforcer les liens entre Paris et ses voisins, et à améliorer le cadre de vie des riverains.</p> <p>La Ville de Paris a questionné la pertinence d'une couverture du boulevard périphérique telle qu'elle était envisagée. Cette couverture, placée à l'endroit où le boulevard périphérique est au même niveau des terrains qu'il traverse, nécessitait de pouvoir monter à presque 10 mètres au-dessus des terrains environnants, engendrant ainsi un relief artificiel complexe à mettre en œuvre qui ne répondait pas totalement aux problématiques de couture urbaine (géométrie et emprise des rampes très contraignantes). Le principe de couverture et de franchissement du boulevard périphérique dans ces conditions a donc été écarté. Au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.</p>
18	17/10/19						•							<p>Le projet présenté ici se situe entre 2 portes totalement impraticables. On pourrait donc imaginer une traversée pour les mobilités actives qui permet d'éviter ces 2 portes et d'assurer une continuité sécurisée</p>	<p>Au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été</p>	

											entre Paris et St-Denis. Le projet doit donc être revu pour intégrer les mobilités actives.	<p>inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.</p> <p>L'amélioration des continuités piétonnes et cyclables entre Paris et la Seine Saint-Denis est à l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coté Ouest, l'aménagement de la Porte de la Chapelle est à l'étude. La Ville prévoit de réaliser au-delà de la ZAC Gare des Mines-Fillette des cheminements piétons vélos confortables et sécurisés entre Paris et Saint Denis de part et d'autre de la Porte de la Chapelle. Il s'agit notamment de valoriser au mieux les espaces publics liés aux différents projets prévus (Campus Condorcet, Docs des Alcools, Aréna, ...). Le parvis de l'Aréna a vocation à accueillir, en période d'événements, 8 000 spectateurs qui s'additionneront aux flux ordinaires des piétons. Le campus Condorcet doit également bénéficier d'espaces publics réaménagés en capacité d'accueillir les étudiants attendus dès la rentrée de septembre 2022. Les échanges entre ces deux équipements vont nécessairement s'accroître et il est nécessaire d'aménager des cheminements piétons pacifiés, sécurisés et convenablement dimensionnés. Au nord du boulevard périphérique, les orientations d'aménagements de l'îlot Chapelle-Saint-Denis invitent également à faciliter les cheminements entre les deux rives, et au-delà vers le site universitaire d'Aubervilliers. Les travaux sur ces aspects seront guidés par le calendrier opérationnel de l'Aréna dont la livraison devrait intervenir à l'automne 2022. - Coté Est, la porte d'Aubervilliers accueillera le REVe - Réseau express vélo – qui sera constitué d'aménagements protégés à double sens, continus et homogènes. Leur largeur garantira le confort, la sécurité et la cohabitation de l'ensemble des cyclistes. En alternative aux transports collectifs, l'essor des nouvelles mobilités contribuera au désenclavement et au changement d'image de ces quartiers. À plus long terme, l'ensemble des espaces publics seront requalifiés avec l'arrivée du T8, jusqu'à la gare Rosa Parks.
18	17/10/19					•					Par ailleurs, les mairies de Paris et St-Denis ont promis un réaménagement total de la porte de la chapelle afin de sécuriser les mobilités actives en cas d'obtention des JOP de 2024. Pourquoi ce projet n'est-il pas évoqué? Où en est-on?	Coté Ouest, l'aménagement de la Porte de la Chapelle est à l'étude.
19	17/10/19					•					<p>Bonjour,</p> <p>je souhaite apporter deux remarques au projet de la Gare des Mines.</p> <p>La première concerne l'identité du quartier qui passe par le patrimoine architectural de ces anciens sites ferroviaires. Il existe à la Porte d'Aubervilliers deux pavillons qui sont les derniers témoignages de l'ancienne gare de charbon donc de l'histoire de cet ancien</p>	<p>1/ En application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, le PLU protège des immeubles (parcelles, bâtiments ou parties de bâtiments, éléments particuliers) qui possèdent une qualité architecturale remarquable, ou constituent un témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier, ou assurent par leur volumétrie un repère particulier dans le paysage urbain, ou appartiennent à une séquence architecturale remarquable par son</p>

											quartier industriel. Ils méritaient d'être préservés dans le projet et ainsi garder une trace de cette histoire. Leur reconversion semble d'ailleurs possible puisque l'un d'eux est aujourd'hui un lieu culturel amenant un public très varié de tout Paris. Il serait important de préserver ce patrimoine industriel tant pour l'identité du futur quartier que pour en faire un lieu culturel ouvert aux habitants du quartier.	homogénéité. Il pourrait être envisagé d'ajouter ces deux immeubles dans la liste des immeubles protégés pour en préserver la qualité patrimoniale. En outre, cette protection patrimoniale pourrait être complétée par l'attribution dans le PLU d'une vocation d'intérêt collectif ou culturelle indispensable à l'activation des rez-de-chaussée et à l'animation du quartier. Ainsi, le futur programme pourrait favoriser l'ancrage local du projet situé dans l'arc de l'innovation.
19	17/10/19		•								La seconde concerne le logement situé dans la partie au nord du périphérique. Ces logements seront de toute évidence isolés au milieu d'entrepôts, coté Seine Saint Denis et des nouveaux bureaux créés par l'opération d'aménagement. Cette localisation pour des logements me semble problématique. Cette proposition laisse présumer un cadre de vie difficile pour les habitants, loin de tout autre logement. Comment le quartier vivra en dehors des horaires de bureau (le soir et le week-end), je ne pense pas que cela sera adapté à une vie agréable, voire cela peut créer un cadre de vie dégradé et peu sécurisant ? Où les enfants iront-ils à l'école ? On recrée les conditions de vie compliquées des habitants de la cité Valentin Abeille, conditions de vie que le projet souhait régler ! Il faut donc supprimer les logements au nord du périphérique.Cordialement.	2/ La programmation fine en matière de logement n'est pas arrêtée à ce stade du projet. Néanmoins, l'offre en logements se répartira en logements sociaux et logements familiaux intermédiaires ou libres. Le projet urbain qui se dessine engendre une programmation de logements spécifiques plus importante que les ratios habituels en la matière. La principale raison en est la situation urbaine particulière des nouvelles constructions, à proximité de sources de nuisances (boulevard périphérique et équipements sportifs de plein air), qui invite à privilégier des typologies de logements non pérennes (Foyer de Jeunes Travailleurs, résidence étudiants,...) et qui permettent des formes architecturales protectrices. Dans cette logique et dans le respect des grands équilibres programmatiques de la ZAC, la présence de logements au nord pourrait être interrogée pour limiter l'exposition. Cette évolution s'inscrirait également en cohérence avec l'évolution du PLUI de Plaine Commune qui conforte la vocation industrielle, économique et tertiaire du sud de son territoire.
20	17/10/19	93200	•								Le comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1 est concerné par l'aménagement de la ZAC fillettes. Il est de notre intérêt que la circulation dans ce quartier circule de la manière la plus fluide possible, et que les relations avec la ville-centre soient les plus aisées possible en circulation active. Au-delà de ces aspects nous avons des remarques nées de l'expérience et de l'observation de nos quartiers. Sur l'organisation de la PPVE, nous considérons que les conditions de diffusion et de recueil des avis n'est pas optimale. Elle freine considérablement l'expression des avis. Quel était le périmètre de diffusion. Pièce jointe – 8 pages	En préalable, il convient de rappeler que le projet de ZAC « Gare des Mines – Fillettes » et la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU seront soumis au Conseil de Paris en décembre 2019. La maîtrise d'œuvre urbaine qui travaillera à affiner le projet sur la base des décisions du Conseil de Paris à l'issue de cette PPVE sera en charge courant 2020, de définir le plan-programme définitif, et de mener un certains nombres d'études (gestion des eaux, renforcement de la biodiversité, énergie notamment) qui conditionnent fortement les choix opérationnels et le parti pris d'aménagement. La composition et la morphologie urbaine du quartier ne seront donc précisées qu'en 2020 après une nouvelle étape de concertation. Les modalités de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC gare des Mines – Fillettes ont été définies en mars 2018 par le Conseil de Paris (Délibération 2018 DU 69 - Gare des Mines Fillettes dans Paris Nord Est (18e) intégrant un équipement olympique-Détermination des nouveaux objectifs poursuivis et d'une Zone d'Aménagement Concerté). La concertation a débuté rapidement après la délibération et a effectivement bénéficié de : une réunion publique du 25 juin 2018 deux ateliers le 03 octobre 2018 et le 28 novembre 2018

un comité de suivi du 29 janvier 2019
une réunion publique du 14 février 2019

En outre, 5 événements de proximité ont permis de renforcer la participation des habitants : une table ronde à Métamines 2 à la Station le 31 mai 2018, des permanences lors de la Bonne Tambouille le 9 juin 2018, la soirée Histoire et mémoire du quartier dans le cadre du festival des 20 ans de la cité Emile Bollaert le 22 juin 2018, la rue aux enfants à Charles Hermite le 12 décembre et la fête de Noël de Charles Hermite le 19 décembre. Plusieurs entretiens ont également été menés avec les associations du quartier, 93 Chapelle, EGP 18, le centre social Rosa Parks, le collectif MPU, le Conseil citoyen, le GRAJAR...

Le site Internet paris-nord-est.imaginons.paris a également permis aux participants de s'informer sur le projet, de contribuer sur une carte interactive, et de poser leurs questions ou formuler leurs propositions via le formulaire de contact rattaché à l'adresse suivante : concertationparisnordest@imaginons.paris Les documents de présentation et compte-rendu de tous les événements publics ont été mis en ligne sur le site. Un registre papier a également été mis à disposition lors de chaque événement public.

Concernant la PPVE en cours, le dossier de cette phase de concertation a été mis à disposition du public du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019 sur un site Internet dédié. Le même site Internet donne accès à un registre électronique visant à recueillir les observations et propositions du public. Un dossier papier ainsi qu'une tablette numérique permettant d'accéder au dossier et au registre électronique sont également mis à disposition du public à la Mairie du 18ème arrondissement.

Plusieurs secteurs ont bénéficié d'affichage informant sur la tenue de la PPVE : 43 points d'affichage à proximité du projet, en Mairies du 18ème et 19ème et à l'Hôtel de Ville, 10 points d'affichage sur le territoire d'Aubervilliers et 10 autres points sur le territoire de Saint Denis, à proximité du projet.

Enfin, une réunion publique s'est tenue le 16 septembre 2019 pour présenter le projet, ses incidences environnementales et les modalités de participation. Une seconde se tiendra le 14 novembre 2019 pour présenter le contenu de la synthèse des observations et réponses apportées. A l'occasion de la première réunion publique, une plaquette de présentation du projet et des modalités de participation du public dans le cadre de la PPVE a été distribuée, des affiches posées dans le quartier. Les garants se sont également rendus disponibles lors de la « rue aux enfants » le 9 octobre, pour présenter le site et accompagner les personnes qui le souhaitaient pour déposer leurs observations.

que ce soit une localisation idoine (bruit, population à risque, ...).

Par ailleurs, le quartier comporte de nombreux immeubles qui seront exposés (malgré les intentions) aux bruits et nuisances du périphérique et du Boulevard Ney. Les expositions, les murs antibruit, le déplacement des prises de ventilation ne constituent pas des réponses crédibles et durables. Il sera nécessaire de garantir les cycles d'entretien des installations.

La réponse proposée est de réaliser un suivi de la pollution de l'air... de qui se moque-t-on ? Quelle est la réparation proposée (s'il y en a une) ? Que fait-on dans l'hypothèse plus que probable du constat de nuisance ?

.....Les terrains de sports, principalement pour des activités de plein air, exposent les pratiquants à des ambiances bruyantes et polluées provenant du périphérique et du boulevard Ney.

logements sociaux et logements familiaux intermédiaires ou libres. Le projet urbain qui se dessine engendre une programmation de logements spécifiques plus importante que les ratios habituels en la matière, afin de privilégier des typologies de logements non pérennes (Foyer de Jeunes Travailleurs, résidence étudiants,...) et qui permettent des formes architecturales protectrices à proximité de sources de nuisances (boulevard périphérique et équipements sportifs de plein air).

Ainsi, les logements familiaux se situeront prioritairement sur la partie sud de la ZAC, le long du boulevard Ney dans le prolongement de la cité Charles Hermite, à proximité des commerces et des principaux services, dans un environnement largement piétonnisé et bien desservi par les transports en commun, et organisé autour d'une nouvelle place Charles Hermite située en cœur de quartier.

À proximité de l'Arena, la programmation devrait privilégier des activités hôtelières.

Concernant les nuisances liées aux infrastructures, la conception de l'opération Gare des Mines -Fillettes s'est attachée à prendre en compte la réalité des infrastructures routières et les nuisances actuelles qu'elles génèrent mais également à trouver les formes urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation du boulevard périphérique, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Ainsi, plusieurs mesures d'évitement et de réduction des nuisances sont inscrites dans la conception du projet :

- Positionnement des bâtiments dans une logique visant à éviter au maximum la dispersion des polluants vers les équipements sportifs
- Sur les sites les plus exposés, implantation prioritaire de bureaux et d'activités. Réversibilité des bâtiments
- Installation de murs anti-bruit
- Positionnement des prises d'air le plus en hauteur possible et le plus loin possible des têtes de tunnel ainsi que la mise en place d'un système de traitement de l'air
- Réflexions en cours sur l'évolution du boulevard périphérique

Le suivi de la qualité de l'air au droit des zones d'habitation et des établissements à caractère sanitaire et social est en effet une mesure d'accompagnement de l'ensemble du dispositif.

Concernant les impacts acoustiques, des mesures d'évitement et de réduction sont également inscrites dans la conception du projet :

- Orientation des bâtiments étudiée de manière à limiter les nuisances sonores en provenance du Boulevard Périphérique et des équipements sportifs : jardin végétalisés le long du périphérique, prolongé par un mur anti-bruit ; bâtiments de logements spécifiques jouent un rôle d'écran pour les nuisances sonores vis-à-vis des logements au sud ; front de

																	<p>bureaux/activités sur le périphérique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un écran acoustique - Isolement de façades renforcé - Restrictions pour les horaires d'approvisionnement - Conception des équipements de climatisation de façon à limiter les nuisances sonores <p>En outre, pour s'assurer que la question du bruit est intégrée au mieux dans l'opération, il a été demandé que l'équipe de maîtrise d'œuvre intègre un bureau d'étude en acoustique. Cela permettra, dès la phase de conception fine, d'agir sur la morphologie urbaine du projet pour minimiser ces nuisances ou de préciser les différents ouvrages de protection acoustique (hauteur du mur acoustique, morphologie du « bâtiment-tribune »). Ces études se dérouleront entre l'automne 2019 et l'été 2020.</p>	
20	17/10/19	93200		•													<p>L'ARENA n'est pas décrite. Sauf en projetant qu'elle adoptera une ambition environnementale. Pour le quartier, comme pour l'ARENA, est-il fait appel à des matériaux recyclés ou biosourcés ? Une gestion des eaux pluviales de l'ARENA et du quartier est-elle proposée : stockage pour un usage en période chaude (rafraîchissement), usage pour l'arrosage des espaces verts.</p> <p>L'ARENA comporte un accès véhicule (entrant – pas de sortant ?) situé sur la bretelle d'accès au périphérique. Cet emplacement ne paraît pas le meilleur en termes d'accessibilité et de sécurité.</p>	<p>L'Aréna fait l'objet actuellement d'un marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'équipement. Sa définition n'est donc pas encore connue à ce stade mais la stratégie environnementale imposée aux candidats découle de l'ambition d'excellence environnementale de la SOLIDEO pour l'ensemble des ouvrages olympiques, approuvée au Conseil d'administration de la SOLIDEO du 16 octobre 2018. Celle-ci repose sur 3 axes majeurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carbone et Énergies, « Vers la neutralité Carbone en 2050 » - Confort, Adaptation et Résilience - Biodiversité <p>Dans le cadre des engagements durables de la candidature pour Paris 2024, un engagement fort a été pris sur l'axe carbone portant sur la réduction des émissions en gaz à effet de serre par rapport aux Jeux Olympiques des années 2000, afin de faire des JOP de Paris les premiers Jeux alignés sur les Accords de Paris pour le climat issus de la COP 21. L'objectif de performance qui s'applique pour la construction des sites Olympiques est une réduction de 63% des émissions de GES par rapport aux JOP des années 2000, soit un volume d'émission limité à 448 kT.equ.CO2.</p> <p>Pour tenir ce cap, et limiter fortement l'empreinte carbone de l'Aréna il y sera privilégié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recours à des matériaux bio-sourcés. - La valorisation des ressources d'approvisionnement énergétique renouvelable et à très faible contenu carbone, et l'implantation de dispositifs de production d'électricité renouvelable. - Le recours à l'économie circulaire. <p>L'Aréna participera positivement aux écosystèmes urbains, par l'intégration aux trames vertes et bleues et la création de micro-écosystèmes, via notamment des toitures/façades végétalisées.</p> <p>Enfin, l'aréna valorisera la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, dans un double objectif de limitation des consommations</p>

											<p>d'Aubervilliers, il sera inefficace, les effluents n'étant pas traités.</p> <p>La préconisation du Comité pour l'Enfouissement de l'Autoroute A1 serait d'enfouir l'arrivée/départ de l'autoroute A1, l'échangeur à l'arrivée sur Paris, et les premiers tronçons de part et d'autre, pour réaliser un quartier vivable. Nous préconisons que les gaz d'échappement soient aspirés et retraités selon la même méthode que celle envisagée pour l'autoroute A1.</p> <p>Les bénéfices de cette solution sont considérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération de foncier pour créer une unité entre Paris et les villes périphériques de banlieue. - Élimination du bruit dans tout le quartier - Traitement des effluents pour transformer le CO2 en Méthane, les dioxydes d'azote en produits azotés et récupérer les métaux rares contenus dans les microparticules (voir dossier joint) <p>Nous pensons qu'une telle rénovation du quartier doit faire appel à toutes les technologies connues actuellement pour rétablir des conditions de vie digne aux habitants et usagers du quartier.</p> <p>Pièce jointe annexée à la grille de dépouillement</p> <p>Pour valoir ce que de droit.</p> <p>Pour le Comité d'enfouissement de l'Autoroute A1 Georges Salomon, Président</p>	<p>périphérique telle qu'elle était envisagée. Cette couverture, placée à l'endroit où le boulevard périphérique est au même des terrains qu'il traverse, nécessitait de pouvoir monter à presque 10 m au-dessus des terrains environnants, engendrant ainsi un relief artificiel complexe à mettre en œuvre qui ne répondait pas totalement aux problématiques de couture urbaine (géométrie et emprise des rampes très contraignantes). Le principe de couverture et de franchissement du boulevard périphérique dans ces conditions a donc été réinterrogé puis écarté. Au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.</p>
21	17/10/19	75013	•							<p>AVIS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE DE FRANCE SUR LA ZAC GARES DES MINES-FILLETTES</p> <p>Située entre la porte d'Aubervilliers et la porte de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement, cette zone d'aménagement concerté d'environ 20 ha comprend une ancienne gare SNCF qui approvisionnait Paris en charbon et des emprises du domaine routier de la ville ainsi que diverses propriétés de ses bailleurs sociaux.</p> <p>Le projet s'étendrait de part et d'autre du boulevard périphérique et comprendrait 150 000 m2 de surfaces bâties (41 100 m2 de logements, 52 300 m2 de bureaux, 21 300 m2 d'activités économiques, 6 200 m2 d'activités hôtelières, 4 600 m2 de commerces et 24 500 m2 d'équipements publics dont l'ARENA II (20 000m2) pouvant accueillir 8 000 spectateurs.</p> <p>1 200 nouveaux habitants pourront à terme habiter ce secteur proche de nœuds routiers importants auxquels viendront s'ajouter tous les acteurs travaillant dans les bureaux et activités économiques.</p> <p>FNE-Ile de France s'inquiète des nuisances par les pollutions sonores et aériennes que vont subir les habitants, résidents ou temporaires, de ce nouveau secteur d'activités.</p> <p>La proximité du boulevard périphérique représente un réel souci environnemental pour les raisons suivantes:</p>	<p>Une réponse a été apportée à la contribution transmise par FNE (Cf. observations 14 et 15). Néanmoins, quelques éléments peuvent être apportés en complément.</p>	
21	17/10/19	75013						•		<p><u>Les pollutions sonores</u></p> <p>Les cartes de BRUITPARIF sont assez explicites. De jour comme de nuit, toute la zone est exposée à des bruits supérieurs à 60 dB(A) voire à 65 dB(A) au nord du périphérique. Le lycée Camille Jenatzy est</p>	<p>Concernant les nuisances liées aux infrastructures, la conception de l'opération Gare des Mines -Filletttes s'est attachée à prendre en compte la réalité des infrastructures routières et les nuisances actuelles qu'elles génèrent mais également à trouver les formes</p>	

										<p>soumis en journée à des bruits supérieurs à 70 dB(A) ce qui est relève du classement « point noir » selon les plans de prévention du bruit dans l'environnement, tout comme deux immeubles au nord du boulevard périphérique (Valentin et Abeille) et un immeuble situé le long du boulevard Ney.</p> <p>Les effets non auditifs sur la santé de la pollution sonore sont bien documentés. La gêne sonore induit des troubles cognitifs chez l'enfant qui voit ses capacités d'apprentissage diminuer et provoque des maladies cardio-vasculaires et des troubles du sommeil. En effet, le sens de l'audition fonctionne en permanence chez l'homme et toute élévation du niveau sonore induit une alarme sensorielle, y compris la nuit, avec augmentation des fréquences cardiaques et de la tension artérielle. La Commission Nationale du Bruit a chiffré le coût annuel de la pollution sonore pour la France à 60 milliards d'euros, soit 1000 euros par français. Ce chiffre moyen doit être considérablement plus élevé dans les secteurs fortement soumis à une pollution sonore importante.</p> <p>FNE-Ile de France rappelle aussi que l'Organisation Mondiale de la Santé préconise à présent des seuils de vigilance plus bas que ceux actuellement utilisés tant dans notre pays qu'en Europe, Lden 53 dB(A) contre 68 dB(A) en vigueur actuellement. Dans cette perspective, il convient de tenir compte dès à présent des futures normes sous peine de se voir accuser de mise en danger de la vie d'autrui. Les études statistiques sur les effets du bruit sur la santé permettent de chiffrer la diminution du nombre de jours de vie en bonne santé. Le bruit routier fait perdre en moyenne 6 mois de vie en bonne santé aux franciliens et ce chiffre moyen atteint 18 mois pour les habitants au contact des grandes infrastructures routières. (Rapport Bruitparif 2019)</p> <p>Au pire et si ce projet doit vraiment voir le jour, FNE-Ile de France demande que tous les logements nouveaux soient insonorisés de telle manière que les chambres à coucher ne soient pas soumises à une pollution sonore dépassant 40 dB ce qui est maintenant techniquement possible.</p>	<p>urbaines et conditions d'une évolution du secteur au rythme de la transformation du boulevard périphérique, introduisant notamment un principe de réversibilité dans la conception des bâtiments notamment au nord du périphérique. Ainsi, plusieurs mesures d'évitement et de réduction des nuisances sont inscrites dans la conception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des bâtiments dans une logique visant à éviter au maximum la dispersion des polluants vers les équipements sportifs - Sur les sites les plus exposés, implantation prioritaire de bureaux et d'activités. Réversibilité des bâtiments - Installation de murs anti-bruit - Positionnement des prises d'air le plus en hauteur possible et le plus loin possible des têtes de tunnel ainsi que la mise en place d'un système de traitement de l'air - Réflexions en cours sur l'évolution du boulevard périphérique <p>Le suivi de la qualité de l'air au droit des zones d'habitation et des établissements à caractère sanitaire et social est en effet une mesure d'accompagnement de l'ensemble du dispositif.</p> <p>Concernant les impacts acoustiques, des mesures d'évitement et de réduction sont également inscrites dans la conception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des bâtiments étudiée de manière à limiter les nuisances sonores en provenance du Boulevard Périphérique et des équipements sportifs : jardin végétalisés le long du périphérique, prolongé par un mur anti-bruit ; bâtiments de logements spécifiques jouent un rôle d'écran pour les nuisances sonores vis-à-vis des logements au sud ; front de bureaux/activités sur le périphérique ; - Mise en place d'un écran acoustique - Isolement de façades renforcé - Restrictions pour les horaires d'approvisionnement - Conception des équipements de climatisation de façon à limiter les nuisances sonores <p>En outre, pour s'assurer que la question du bruit est intégrée au mieux dans l'opération, il a été demandé que l'équipe de maîtrise d'œuvre intègre un bureau d'étude en acoustique. Cela permettra, dès la phase de conception fine, d'agir sur la morphologie urbaine du projet pour minimiser ces nuisances ou de préciser les différents ouvrages de protection acoustique (hauteur du mur acoustique, morphologie du « bâtiment-tribune »). Ces études se dérouleront entre l'automne 2019 et l'été 2020.</p>
21	17/10/19	75013						•	<p><u>Les pollutions directes de l'air</u></p> <p>Près de 60 % des équipements publics de la ville de Paris sont situés à coté de voies routières très polluantes. Construire des logements à proximité du périphérique ne déroge en rien à cette règle. Faire le pari que dans 10 ans le périphérique sera devenu un boulevard urbain où rouleront vélos et trottinettes est probablement une utopie.</p> <p>L'étude d'impact considère une bande de 300 m de part et d'autre des axes routiers, sur laquelle quinze établissements recevant du public (crèches, écoles, EPHAD) et sites sensibles (terrains de sports) sont recensés alors qu'on sait la pollution de l'air excessive. Les moyennes annuelles de pollution masquent en partie les effets diurnes où elles peuvent dépasser le seuil d'alerte de 200 µg/m3 en moyenne horaire. Le trafic nocturne plus faible atténue donc la moyenne. Les habitants auront, néanmoins, respiré en journée un air bien plus pollué</p>		

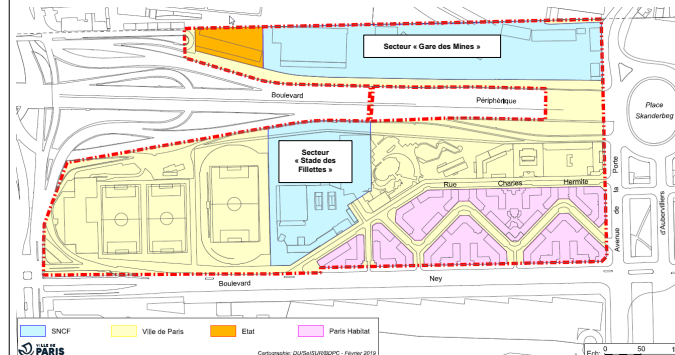
																qu'indiqué par la valeur annuelle	
21	17/10/19	75013									●					<p><u>Les pollutions indirectes de l'air</u></p> <p>La ville de Paris en supprimant ou lotissant toutes ses gares de marchandises (Batignolles, Bercy, La cour Hébert, La Villette, Pajol, Tolbiac, Vaugirard) et ses entrepôts éloigne les centres de fret à la périphérie plus ou moins lointaine en les faisant passer de ferroviaires à routiers. Outre que cette mutation induit un trafic routier de 350 000 camions par jour dans notre région, majorant ainsi la pollution de fond, on peut s'interroger sur le bienfondé à long terme d'une telle orientation.</p>	Concernant la référence aux gares de marchandises, il convient de rappeler que la Gare des Mines est désaffectée depuis plusieurs années. Par ailleurs, le projet Chapelle International, situé à proximité du projet Gare des Mines-Filletteries, comprend 45 000 m ² d'hôtel logistique multimodal avec un Terminal urbain Ferroviaire, pour le transport de marchandises à destination des surfaces alimentaires, des magasins d'habillement et de l'habitat, un Espace Urbain de Distribution (EUD) destiné à la messagerie urbaine, une pépinière d'entreprises et une école de formation professionnelle en logistique.
21	17/10/19	75013									●					Par ailleurs le projet ne favorise pas les liaisons entre Paris et les villes de proche couronne	
21	17/10/19	75013									●					<p>La construction d'immeubles de grande hauteur, issus des concours « IMGP » en périphérie va recréer un nouveau mur des fermiers généraux qui « murant Paris va rendre Paris murmurant » comme disait Beaumarchais. Les tours DUO à la porte d'Ivry, le projet Multistrates (Ternes-Villiers) et le projet « Mille arbres » à la porte Maillot, pour ne citer que les plus emblématiques, très proches ou enjambant le périphérique, couperaient la ville de sa banlieue alors que le but recherché lors de la création du Grand Paris était au contraire d'ouvrir la ville vers la banlieue.</p>	Enfin, le projet Gare des Mines – Filletteries ne comprend pas d'immeubles de grandes hauteurs, au sens de la réglementation des IGH. Le PLU en vigueur fixe sur le secteur de Gare des mines une hauteur plafond de 31 mètres. Dans la mise en compatibilité du PLU, il est prévu de maintenir cette hauteur excepté sur deux sous-secteurs, aux abords du boulevard Ney et au niveau de la porte d'Aubervilliers. Sur des emprises limitées (de l'ordre de 1 500m ² ou 2000m ²), les hauteurs des immeubles pourraient atteindre 50 mètres sous réserve de respecter l'ensemble des autres contraintes réglementaires. Ces hauteurs « capables » peuvent permettre une plus grande diversité architecturale.
21	17/10/19	75013	●													<p>Conclusion</p> <p>FNE-Ile de France estime que ce projet présente de nombreux défauts et notamment celui d'exposer les futurs habitants à des nuisances majeures.</p> <p>FNE-Ile de France émet les plus grandes réserves sur ce projet et demande une concertation plus approfondie pour aboutir à un projet plus satisfaisant pour l'environnement des futurs habitants. Paris le 17 octobre 2019 Thierry Hubert, président</p>	La concertation sur le projet se poursuivra après la création de la ZAC, dans le cadre des missions qui ont été confiées à Paris & Métropole Aménagement dans son contrat de concession. Il peut également être rappelé que l'aménageur aura également pour mission de développer un urbanisme transitoire sur les secteurs dont les échéances de libération précéderont de plusieurs mois le démarrage des travaux d'aménagement ou de préfigurer certains secteurs du projet, dont la future place Charles Hermite dès 2021. Les riverains et les acteurs locaux du quartier seront donc étroitement associés à la définition du projet dans toutes ses dimensions.
22	18/10/19	75018									●					La suppression des pistes d'athlétisme est tout à fait préjudiciable surtout dans la perspective des jeux olympiques !	L'ensemble des équipements sportifs sera reconstitué et modernisé sur le site, à l'exception effectivement de la piste d'athlétisme, aujourd'hui peu utilisée. La piste d'athlétisme est aujourd'hui principalement utilisée pour la pratique du running. L'aménagement du mail ludique permettra aux usagers de retrouver cette pratique, agrémentée d'agrès sportifs. Au final, seront construits des équipements sportifs de grand jeu dont un terrain de sport de catégorie 4, un nouvel équipement d'environ 3 000 m ² de surface de plancher, et deux gymnases dans l'enceinte de l'Arena.
23	18/10/19										●					Au cours de la réunion publique, vous avez présenté l'aspect financier de la ZAC. Est ce que le montant de 200 millions € environ comprend la réalisation de l'Arena 2 ? Si non, quel est le bilan de cet équipement	L'équipement Aréna ne fait pas partie du bilan financier de la ZAC. L'estimation du coût d'opération est de 90M€HT valeur octobre 2016 financés à partir du budget des Jeux Olympiques et Paralympiques.

: coût, financement et charge pour la Ville ?

en ce qui concerne les acquisitions foncières : quels terrains devez vous acquérir ? à quel prix ? auprès de quels propriétaires ?

A quoi correspond la charge municipale de 50M€ ? quelle ventilation par charges ?

Le périmètre de la ZAC inclut deux terrains appartenant au Groupe SNCF, d'une surface d'environ 21 023 m² pour la parcelle située au nord du périphérique et 35 319 m² environ pour celle située au sud du périphérique que la Ville et l'aménageur vont acquérir pour un montant de 59M€ HT.



Il convient de noter que ces parcelles sont représentées dans le dossier de création de la ZAC et que leurs acquisitions sont inscrites dans le bilan financier prévisionnel de la ZAC, annexés aux délibérations adoptées par le Conseil de Paris en avril 2019 (Cf. délibération 2019 DU 47 du Conseil de Paris) et comprises dans le dossier de la PPVE.

Le bilan des charges municipales d'environ 50M€ HT correspond à la différence entre les recettes et les dépenses à la charge de la Ville. Les dépenses de la Ville (82M€ HT environ) correspondent à la participation de la Ville aux équipements publics, à l'acquisition de foncier, à la reconstitution des gymnases dans l'Arena, la reconstitution du square Charles Hermite et la construction de l'équipement culturel, estimant que cet équipement répond à des besoins plus large que ceux du futur quartier. Les recettes (d'environ 32M€ HT) correspondent à la cession de foncier à l'aménageur, à la participation de l'aménageur à certains couts d'équipements publics et à la récupération du fond de compensation de la TVA.

24 18/10/19 93300 ● ●

Bonjour,

La proposition de limiter les hauteurs des bâtiments pose la question

											<p>Je trouve que le projet Gare-des-Mines ne répare pas la coupure entre Paris et les communes limitrophes.</p> <p>En effet, il faut éviter selon moi de construire des hauts bâtiments mais plutôt des édifices de 4/5 étages maximum. Il faut garder à l'esprit que l'architecture de Paris est relativement basse. Ainsi en construisant haut on marque une vraie frontière avec Saint-Denis et Aubervilliers.</p>	<p>de la perception de la densité sur le secteur, qui dépend de l'intégration des bâtiments dans leur paysage urbain. Le PLU en vigueur fixe sur le secteur de Gare des mines une hauteur plafond de 31 mètres. Dans la mise en compatibilité du PLU, il est prévu de maintenir cette hauteur excepté sur deux sous-secteurs, aux abords du boulevard Ney et au niveau de la porte d'Aubervilliers. Sur des emprises limitées (de l'ordre de 1 500m² ou 2000m²), les hauteurs des immeubles pourraient atteindre 50 mètres sous réserve de respecter l'ensemble des autres contraintes règlementaires. Ces hauteurs « capables » peuvent permettre une plus grande diversité architecturale. À ce propos, en réponse à plusieurs observations déposées dans le cadre de la PPVE, il a été envisagé que les volumes des constructions et notamment les hauteurs, soient réinterrogés secteur par secteur.</p> <p>Par ailleurs, le projet s'attache à préserver les évolutions futures du boulevard périphérique, créé des porosités vers le boulevard périphérique et développe des liaisons Nord/Sud entre les territoires de part et d'autre. Des continuités écologiques, la plantation de nouveaux alignements d'arbres et la végétalisation des espaces libres entre les futurs terrains de grand jeu seront également étudiées, notamment dans l'axe nord-sud.</p>
24	18/10/19	93300							•	•	<p>Aussi plus d'espace vert toujours et encore. Et réduire au maximum la place de la voiture. Ce n'est plus dans l'air du temps. Place aux mobilités douces!!</p>	<p>Le projet prévoit 8 000 m² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant. Aujourd'hui, le square Charles Hermite est le seul espace vert accessible au public dans le périmètre du projet d'aménagement. Le projet développe de nouveaux espaces publics végétalisés et essentiellement dédié aux modes doux d'est en ouest et accessibles au public : extension du square, voie Est/Ouest arboré, le mail ludique planté, aménagement de la forêt linéaire sur le secteur sud. Les rues dans la cité Charles Hermite seront également requalifiées et végétalisées dans la continuité du mail ludique.</p>
25	18/10/19	75018	•								<p>Chapelle Internationale (quasi construit), Immeuble place Hébert (en cours), Ordener Poissonniers (à l'étude) et le projet qui nous intéresse ZAC Gare des Mines- Fillettes + campus Condorcet = encore du béton, du monde et si peu de verdure !! A Marx Dormoy : ON EST ENCERCLÉS ET ON ÉTOUFFE !!</p>	<p>Le projet prévoit 8 000 m² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant. Aujourd'hui, le square Charles Hermite est le seul espace vert accessible au public dans le périmètre du projet d'aménagement. Le projet développe de nouveaux espaces publics végétalisés et essentiellement dédié aux modes doux d'est en ouest et accessibles au public : extension du square, voie Est/Ouest arboré, le mail ludique planté, aménagement de la forêt linéaire sur le secteur sud. Les rues dans la cité Charles Hermite seront également requalifiées et végétalisées dans la continuité du mail ludique. En outre, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan « Paris Pluie », qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau et à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris. C'est un défi collectif pour adopter les nouvelles façons de composer avec l'eau de pluie, pour le bénéfice de tous. Par ailleurs, les études à venir menées par la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du projet permettront d'approfondir ce sujet en même temps que le plan guide et la morphologie urbaine du quartier seront</p>

																						<p>définis. D'ores et déjà, au-delà de l'augmentation de la surface d'espaces verts, une attention toute particulière sera portée à la réduction des îlots de chaleur urbains et au rafraîchissement du quartier avec une augmentation des espaces perméables de 25% à 28% sur le périmètre du projet. L'utilisation de matériaux et de revêtements clairs pour les espaces publics et les surfaces de voirie à fort albédo (avec un fort pouvoir réfléchissant) permettra également de limiter leur capacité d'absorption de la chaleur.</p> <p>Par ailleurs, les riverains bénéficieront de la proximité du parc en cours d'aménagement sur l'opération Chapelle-Charbon : 3 hectares seront livrés en 2020, 1,5 hectares supplémentaires en 2024, auxquels se rajouteront 2 hectares à l'horizon de la mutation de CAP18 (2030).</p>
26	18/10/19		•			•								<p>Les représentations montrées sont fausses côté 93 il n'y a pas d'immeubles R+5 de l'autre côté du périphérique la ville de paris construit un bouclier de grande hauteur face à la seine st denis</p>							<p>En préalable, il convient de rappeler que le projet de ZAC « Gare des Mines – Fillettes » et la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU seront soumis au Conseil de Paris en décembre 2019. La maîtrise d'œuvre urbaine qui travaillera à affiner le projet sur la base des décisions du Conseil de Paris à l'issue de cette PPVE sera en charge courant 2020, de définir le plan-programme définitif, et de mener un certains nombres d'études (gestion des eaux, renforcement de la biodiversité, énergie notamment) qui conditionnent fortement les choix opérationnels et le parti pris d'aménagement. La composition et la morphologie urbaine du quartier ne seront donc précisées qu'en 2020 après une nouvelle étape de concertation.</p> <p>Le projet Gare des Mines – Fillettes ne comprend pas d'immeubles de grandes hauteurs, au sens de la réglementation des IGH. Le PLU en vigueur fixe sur le secteur de Gare des mines une hauteur plafond de 31 mètres. Dans la mise en compatibilité du PLU, il est prévu de maintenir cette hauteur excepté sur deux sous-secteurs, aux abords du boulevard Ney et au niveau de la porte d'Aubervilliers. Sur des emprises limitées (de l'ordre de 1 500m² ou 2000m²), les hauteurs des immeubles pourraient atteindre 50 mètres sous réserve de respecter l'ensemble des autres contraintes réglementaires. Ces hauteurs « capables » peuvent permettre une plus grande diversité architecturale.</p> <p>Par ailleurs, le projet s'attache à préserver les évolutions futures du boulevard périphérique, crée des porosités vers le boulevard périphérique et développe des liaisons Nord/Sud entre les territoires de part et d'autre. Des continuités écologiques, la plantation de nouveaux alignements d'arbres et la végétalisation des espaces libres entre les futurs terrains de grand jeu seront également étudiées, notamment dans l'axe nord-sud.</p>	
27	18/10/19	75018												<ul style="list-style-type: none"> • Observation déposée au nom du groupe local des écologistes du 18ème arrondissement. <p>L'ensemble du projet de ZAC Gare des mines (20ha d'aménagement) est soumis à une procédure de consultation publique accélérée</p>							<p>La ZAC Gare des Mines-Fillettes qui intègre dans son périmètre le projet Aréna, équipement destiné à accueillir des épreuves dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, est soumise à la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette loi prévoit la possibilité</p>	

														<p>suivant la loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette procédure de consultation dérogatoire a lieu en ligne dans un délai de 1 mois alors qu'une procédure normale prend plusieurs mois et donne lieu à plusieurs réunions physiques avec les riverains.</p> <p>Or, seule une petite partie de la ZAC est consacrée à la construction d'équipement olympique pour 2024.</p> <p>Les principales constructions envisagées sur la ZAC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bureaux, activités productives, commerces, logements au nord du périphérique qui doivent être livrés en 2028 - des bureaux, activités productives, commerces, logements qui longent le boulevard Ney qui doivent être livrés en 2028 - des immeubles hauts (logements) et création d'un immeuble pont au dessus du périphérique côté porte d'Aubervilliers livrés en 2025 <p>Ces équipements n'ont aucun lien avec les équipements olympiques. Ils vont en effet être construits après. Il s'agit à la fois de chantiers différents et d'usages différents.</p> <p>.....</p> <p>Au vu des enjeux importants dans un quartier qui cristallise déjà de nombreux problèmes, il apparaît indispensable de prendre le temps d'une réelle concertation avec l'ensemble des habitants concernés (18ème et 19ème) concernant la construction des immeubles de logements, bureaux et commerces de la ZAC sans lien avec les équipements olympiques.</p> <p>Par conséquent, la procédure accélérée de concertation prévue par la loi olympique n'a pas lieu de s'appliquer pour ces projets qui doivent faire l'objet d'une procédure de consultation publique de droit commun.</p> <p>Enfin, les usages de différents projets sur la zone Paris Nord Est se cumulent, ainsi que les procédures de concertation associées, sans aucune réflexion sur leurs évolutions nécessaires face aux enjeux de densité de population, de transport et d'adaptation au dérèglement climatique n'ait été portée. Nous demandons qu'une cohérence soit donnée aux différentes procédures de concertation, en particulier avec la consultation du public avec garant pour le projet Paris Nord Est, ainsi que les concertations en cours sur Hébert et Ordener Poissonniers.</p>	<p>de consulter le public par voie électronique.</p> <p>La réalisation de l'Aréna suppose de réaménager la totalité des équipements sportifs. Or afin de maintenir l'offre sportive sur le secteur pendant toute la phase de chantier, certains équipements sportifs publics seront implantés de façon provisoire sur des terrains situés au nord de la ZAC. Il existe donc une interdépendance opérationnelle des chantiers de l'Aréna et du reste de la programmation de la ZAC, qui nécessite une procédure unique.</p> <p>En outre, la procédure relative à la création de la ZAC et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU concourant au même projet, à savoir l'opération d'aménagement du secteur « Gare de Mines-Fillettes », une participation du public par voie électronique unique a été organisée afin d'améliorer l'information et la participation du public. En ce qui concerne la déclaration de projet, la participation du public porte sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.</p> <p>Le dossier de cette phase de concertation a été mis à disposition du public du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019 sur un site Internet dédié. Le même site Internet donne accès à un registre électronique visant à recueillir les observations et propositions du public. Un dossier papier ainsi qu'une tablette numérique permettant d'accéder au dossier et au registre électronique sont également mis à disposition du public à la Mairie du 18ème arrondissement.</p> <p>Plusieurs secteurs ont bénéficié d'affichage informant sur la tenue de la PPVE : 43 points d'affichage à proximité du projet, en Mairies du 18ème et 19ème et à l'Hôtel de Ville, 10 points d'affichage sur le territoire d'Aubervilliers et 10 autres points sur le territoire de Saint Denis, à proximité du projet.</p> <p>Enfin, une réunion publique s'est tenue le 16 septembre 2019 pour présenter le projet, ses incidences environnementales et les modalités de participation. Une seconde se tiendra le 14 novembre 2019 pour présenter le contenu de la synthèse des observations et réponses apportées. A l'occasion de la première réunion publique, une plaquette de présentation du projet et des modalités de participation du public dans le cadre de la PPVE a été distribuée, des affiches posées dans le quartier. Les garants se sont également rendus disponibles lors de la « rue aux enfants » le 9 octobre, pour présenter le site et accompagner les personnes qui le souhaitent pour déposer leurs observations.</p> <p>Concernant la concertation préalable en vue de la création de la ZAC gare des Mines – Fillettes, les modalités ont été définies en mars 2018 par le Conseil de Paris (Délibération 2018 DU 69 - Gare des Mines Fillettes dans Paris Nord Est (18e) intégrant un équipement olympique-</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

																	Les réponses apportées aujourd'hui par le porteur de projet à ses réserves de l'autorité environnementale ne paraissent pas suffisantes pour protéger les futurs usagers et habitantes du risque sanitaire.	
27	18/10/19	75018								•							Par ailleurs, ce projet n'intègre pas non les enjeux climatiques et notamment la nécessité de créer des îlots de fraîcheur qui permettront de faire face à l'augmentation de la température mais surtout aux canicules qui d'après tous les experts scientifiques vont s'accroître. L'OMS préconise un seuil de 10m ² d'espaces verts par habitant. Or ce projet prévoit seulement 7,5m ² d'espaces verts dans un quartier déjà déficitaire, partie intégrante d'un arrondissement où la moyenne est de 0,9m ² par habitant (le plus grand espace vert étant un cimetière) et la densité de population de 33 000 habitants/km ² (3ème arrondissement le plus dense de Paris, ville la plus dense d'Europe).	Concernant les enjeux climatiques et les espaces verts, 8 000 m ² d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'état existant seront créés. Ces 8 000 m ² d'espaces verts sont des espaces publics (et non privés comme la majorité des espaces verts actuellement) clairement identifiables par les résidents. Il ne s'agira pas d'espaces résiduels. Par ailleurs, les espaces verts créés seront mis en relation avec les espaces verts existants et avec les espaces publics qui seront végétalisés. Le futur urbaniste de l'opération étudiera également la possibilité de renforcer encore plus la dimension végétale de tous les espaces, tout en restant compatible avec les différentes contraintes techniques (réseaux, desserte pompiers, contraintes de sûreté...). Les espaces verts nouvellement créés diversifieront au maximum les strates végétales afin de favoriser l'accueil de la biodiversité. Ainsi, à ratios comparables, la qualité des espaces verts à venir sera largement supérieure à celle existante. Concernant le rafraîchissement urbain, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan « Paris Pluie », qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau et à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris. C'est un défi collectif pour adopter les nouvelles façons de composer avec l'eau de pluie, pour le bénéfice de tous. Par ailleurs, les études à venir menées par la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du projet permettront d'approfondir ce sujet en même temps que le plan guide et la morphologie urbaine du quartier seront définis. D'ores et déjà, au-delà de l'augmentation de la surface d'espaces verts, une attention toute particulière sera portée à la réduction des îlots de chaleur urbains et au rafraîchissement du quartier avec une augmentation des espaces perméables de 25% à 28% sur le périmètre du projet. L'utilisation de matériaux et de revêtements clairs pour les espaces publics et les surfaces de voirie à fort albédo (avec un fort pouvoir réfléchissant) permettra également de limiter leur capacité d'absorption de la chaleur. Enfin, plusieurs études ont été menées pour estimer les besoins en équipements publics (écoles, crèches, culture...) ainsi que sur les transports en commun, en lien avec l'implantation de l'Aréna.
27	18/10/19	75018								•							De plus, aucune étude d'impact n'a été menée sur les conséquences de cette densification en termes de circulation, de taux de remplissage des transports en commun, de disponibilité des équipements publics de l'arrondissement etc., dans un contexte où de nombreux autres projets de logements sont prévus (Hébert, Ordener-Poissonniers, Campus Condorcet...) ou ont été réalisés à proximité, en particulier le projet attenant de la Chapelle Internationale (900 logements).	

28	18/10/19	93210					•							Bonjour, Je suis surpris par le fait que l'on érige des immeubles si hauts alors que l'objectif est d'assurer une continuité. Cela fait plutôt rempart. Remparts contre la banlieue.	Le projet Gare des Mines – Fillettes ne comprend pas d'immeubles de grandes hauteurs, au sens de la réglementation des IGH. Le PLU en vigueur fixe sur le secteur de Gare des mines une hauteur plafond de 31 mètres. Dans la mise en compatibilité du PLU, il est prévu de maintenir cette hauteur excepté sur deux sous-secteurs, aux abords du boulevard Ney et au niveau de la porte d'Aubervilliers. Sur des emprises limitées (de l'ordre de 1 500m ² ou 2000m ²), les hauteurs des immeubles pourraient atteindre 50 mètres sous réserve de respecter l'ensemble des autres contraintes règlementaires. Ces hauteurs « capables » peuvent permettre une plus grande diversité architecturale. À ce propos, en réponse à plusieurs observations déposées dans le cadre de la PPVE, il a été envisagé que les volumes des constructions et notamment les hauteurs, soient réinterrogés secteur par secteur.
28	18/10/19	93210		•										Pas de projet de couverture du périphérique hormis l'immeuble pont ? Comment comptez-vous garantir la sécurité lors des déplacements en RDC de l'immeuble pont ?	Concernant l'immeuble pont, il doit être perçu comme un des éléments constitutifs de la future place Skanderbeg. Il trouvera sa place et sa fonction en articulation avec le devenir des deux pavillons conservés et réhabilités et contribuera ainsi au changement d'image de ce secteur, bientôt desservi par le Tramway T8. Afin de rétablir des continuités entre Paris et Aubervilliers, des rez-de-chaussée actifs animeront l'espace public et accompagneront les parcours piétons. Concernant l'évolution du périphérique, la Ville de Paris a questionné la pertinence d'une la couverture du boulevard périphérique telle qu'elle était envisagée. Cette couverture, placée à l'endroit où le boulevard périphérique est au même des terrains qu'il traverse, nécessitait de pouvoir monter à presque 10 m au-dessus des terrains environnants, engendrant ainsi un relief artificiel complexe à mettre en oeuvre qui ne répondait pas totalement aux problématiques de couture urbaine (géométrie et emprise des rampes très contraignantes). Le principe de couverture et de franchissement du boulevard périphérique dans ces conditions a donc été réinterrogé puis écarté. Au cœur du site, la portion de boulevard périphérique se trouve pratiquement à niveau du terrain ce qui est en fait, à l'avenir, une opportunité assez rare. Le principe d'un franchissement a donc été inscrit dans le projet, selon des modalités qui seront à préciser en lien avec la programmation et le devenir de l'infrastructure routière.
28	18/10/19	93210	•											Enfin, aucun campement sauvage, ni tentes, ni droqués sur vos plans est-ce un oubli ?	Enfin, sur les questions de sécurité, l'aménagement du quartier permettra de se doter des moyens de résoudre structurellement les problèmes qui se posent aujourd'hui au quotidien. Cependant des actions de courts termes sont et seront également menées. En ce qui concerne la question de la toxicomanie dans le secteur de la colline, la Ville s'inscrit dans le cadre du plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris qui s'est déroulé le 27 mai 2019 sous la présidence du Préfet de Paris (Cf. réponse apportée à la question 3). À propos de l'accueil des migrants, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, la Ville de Paris et la Mairie du 18e travaillent pour réguler le

